

NUMÉRO 2, 2016

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ



Aperçu général »



1 Berlin. Au cours d'une conférence sur la connectivité organisée par la Présidence allemande de l'Organisation, des représentants de haut niveau des secteurs privé et public ont réfléchi aux moyens pour le monde des affaires et de la politique de rendre l'espace de l'OSCE plus stable et plus prospère. p.4

2 La Haye. Il y a 20 ans, c'est dans cette ville que le premier Haut-Commissaire pour les minorités nationales, Max van der Stoep, a publié ses recommandations relatives à l'éducation des minorités nationales ; des experts nous disent pourquoi elles restent importantes. p.23

3 Kosovo. Des sites du patrimoine culturel serbe orthodoxe et albanais ont été la cible, pendant la guerre, d'attaques inspirées par la haine ; aujourd'hui, leur protection fait partie intégrante de l'instauration d'une paix durable. p.20

4 Bichkek. L'Organisation dispose au Kirghizistan d'un établissement d'enseignement unique en son genre : l'Académie de l'OSCE à Bichkek. Cette année, un nombre record d'étudiants se sont inscrits à son programme de master. p.31

Table des matières » Numéro 2, 2016

4 COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

Une expérience de l'OSCE dans le domaine de la connectivité

Garantir l'approvisionnement en électricité

10 ENTRETIEN

Se battre contre les violences sexuelles dans les conflits : entretien avec la Baronne Joyce Anelay

12 DOSSIER SPÉCIAL : PATRIMOINE CULTUREL ET SÉCURITÉ

Comment le commerce illicite d'œuvres et d'objets d'art nous dépouille impunément de notre patrimoine

Pourquoi les sites archéologiques sont-ils des scènes de crime ?

Préserver l'histoire sous-marine

Protection du patrimoine culturel au Kosovo : piliers de la paix

23 GROS PLAN : LES 20 ANS DES RECOMMANDATIONS DE LA HAYE

L'éducation est l'espace à l'intérieur duquel les identités sont négociées

Comment l'enseignement de l'histoire peut-il changer le monde d'aujourd'hui ?

29 SUR LE TERRAIN

Mission en Serbie : inclusion des Roms dans le domaine de l'éducation

31 L'OSCE VUE DE L'INTÉRIEUR

L'Académie de l'OSCE à Bichkek

34 VOTRE AVIS DIVERS

Le magazine *Communauté de sécurité* est publié par le Secrétariat de l'OSCE
Section de la communication et des relations avec les médias
Wallnerstrasse 6
1010 Vienne (Autriche)
Téléphone : +43 1 51436 6267
oscemagazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en allemand, en anglais, en espagnol, en français, en italien et en russe à l'adresse : www.osce.org/magazine

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef
Ursula Froese

Comité de rédaction
Miroslava Beham, Paul Bekkers, Ursula Froese, Marcel Pesko, Natacha Rajakovic, Sandra Sacchetti, Desiree Schweitzer

Conception et illustrations
Alexandar Rakocevic

Impression
Ueberreuter Print GmbH
Polices de caractères : LeMond Journal; Akkurat

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org. L'OSCE remercie les auteurs et les artistes pour leurs contributions.

Front Cover

Tête d'une idole en terre cuite d'un dirigeant hellénistique de la Bactriane datant du II^e siècle av. J.-C. Musée national des antiquités du Tadjikistan (Douchanbé). Le commerce illicite d'objets d'art et d'antiquités nous dépouille impunément de notre patrimoine. Voir notre dossier spécial en p.12. (Photo : Konstantinos-Orfeas Sotiriou)



Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

 Twitter: @osce; @osce_ru

 Facebook: osce.org

 Instagram: osceorg



OSCE/Ursula Froese

Une expérience de l'OSCE dans le domaine de la connectivité

Ursula Froese

Dans le monde des TIC, le concept de « connectivité » est clair : il désigne la capacité d'un logiciel d'interagir avec un autre. Mais en politique, ce concept est récent et ouvert à interprétation. C'est exactement ce qu'il faut pour impulser un nouveau programme, une nouvelle orientation. Dans le cas de la Conférence « La connectivité pour le commerce et l'investissement », organisée par la Présidence allemande de l'OSCE à Berlin en début d'année, il s'agit d'une nouvelle approche pour connecter politique internationale et monde des affaires.

Dans son allocution de bienvenue, le Ministre allemand des affaires étrangères, Franz Walter Steinmeier, a déclaré : « Vous êtes tous venus à Berlin pour participer à une expérience, une expérience parce que nous voulons parler de visions politiques à une époque qui connaît des désaccords politiques graves, une expérience parce que nous voulons parler de coopération concrète alors que des conflits violents dans notre espace commun entraînent presque tous les jours des pertes en vies humaines et enfin une expérience parce que nous voulons parler d'échanges et de commerce alors que beaucoup sont convaincus que notre vision d'un espace commun de sécurité et de stabilité ne se concrétisera jamais. »

Presque un millier de délégués invités emplissent la salle plénière du bâtiment du Ministère des affaires étrangères pour la séance d'ouverture, le 18 mai. De hauts représentants du monde des affaires, des responsables politiques, des experts et des diplomates avaient fait le déplacement à Berlin en provenance de toute la région de l'OSCE et au-delà, des États Unis d'Amérique, d'Europe occidentale, de Russie, des Balkans, du Caucase, d'Asie centrale, de Mongolie, de la région méditerranéenne et d'Asie du Sud-Est, y compris la Chine.

En soi, l'idée de rapprocher monde des affaires et monde politique n'est pas nouvelle pour l'OSCE. Les échanges commerciaux occupaient déjà une place importante dans l'Acte final de Helsinki 1975, document fondateur de l'Organisation. Après la fin de la guerre froide, des représentants du monde des affaires de l'Est et de l'Ouest ont été invités au premier Forum économique annuel en 1992 pour aider à donner le coup d'envoi à une économie de marché communautaire. Cette réunion, devenue entretemps le Forum économique et environnemental, se tient toujours à Prague en septembre de chaque année sur un thème fixé par la Présidence de l'OSCE (le Forum de cette année, qui s'est réuni du 13 au 15 septembre, était consacré à la bonne gouvernance.)

Qu'y avait-il d'inédit, alors, dans ce que M. Steinmeier proposait à ses invités ? En premier lieu, l'idée que l'économie n'est pas un domaine de coopération intergouvernementale parmi d'autres, comme on avait pu le penser dans le passé. À Helsinki, quatre décennies auparavant, les États participants étaient d'accord, mais aussi sceptiques, avec l'idée d'intégrer les questions économiques et environnementales – la « deuxième corbeille » – dans l'agenda global de sécurité.

Quarante et un ans plus tard, l'idée d'organiser cette conférence sur la connectivité était portée par la conviction qu'une paix et une stabilité durables ne seraient jamais obtenues dans la région de l'OSCE si l'on ne renforçait pas les liens économiques dans tous les domaines, et que cela ne pouvait se faire qu'en partenariat avec les entreprises et l'industrie. Il régnait un sentiment d'urgence parmi les délégués réunis à Berlin et même l'espoir de détenir peut-être une clé pour sortir de l'impasse géopolitique qui semble se resserrer autour de ce groupe de 57 États résolu à bâtir une communauté de sécurité couvrant l'ensemble de l'hémisphère nord.

Autre nouveauté, la prise de conscience que des questions fondamentales au sujet de notre stabilité économique ne pouvaient trouver de réponse que si l'on regardait au-delà des frontières de la région de l'OSCE. C'est la raison pour laquelle, par exemple, une place de choix a été accordée à la présentation par la délégation chinoise du projet « Une ceinture, une route », alors que la Chine n'est ni un État participant de l'OSCE ni un partenaire officiel pour la coopération.

Donner forme au concept

Alors que la conférence débutait, la signification du concept de connectivité dans le contexte de l'OSCE se précisait peu à peu. M. Steinmeier a lancé les débats en faisant allusion à l'un des moyens les plus concrets de connecter une région : le rail. Il a cité l'exemple de la ligne de fret longue de plus de 10 300 kilomètres qui commence à Chongqing en Chine, passe par Khorgas et Moscou et se termine à Duisbourg, en Allemagne, un itinéraire emprunté par exemple par Hewlett Packard pour acheminer ses ordinateurs portables de la Chine à Duisbourg en 12 jours au lieu de 45 par la voie maritime.

« Cette liaison étonnante à travers plusieurs zones climatiques illustre les défis géographiques que pose la définition de notre espace commun s'étendant de nos partenaires transatlantiques à l'Europe et à l'Asie », a-t-il déclaré. « Elle illustre l'énorme dynamique économique qui se met déjà en place ou qui pourrait se mettre en place dans cet espace. Et elle illustre l'importance pour la politique de s'occuper de l'économie et vice-versa. »

Au cours des séances suivantes, d'autres projets d'établissement de corridors de transport régionaux ont été présentés, ainsi que des moyens de renforcer les corridors existants en harmonisant les législations et en réduisant le coût des transactions. Une attention particulière a été accordée aux problèmes que rencontrent les pays enclavés pour mettre leurs marchandises sur le marché. La question des infrastructures de transport de marchandises plus éphémères, de combustible et d'énergie a également été examinée. S'agissant du thème de la sécurité énergétique, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a annoncé l'achèvement de sa toute dernière publication intitulée *Protecting Electricity Networks from Natural Hazards*.

Des échanges animés ont eu lieu au sujet de la promotion des investissements financiers dans les infrastructures et du développement du commerce régional. « S'agissant du commerce, la situation paraît extrêmement complexe », a déclaré Mark Leonard, Directeur du Conseil européen des relations extérieures. D'un côté, les chaînes de valeur mondiales offrent de nouvelles possibilités mais, de l'autre, nous sommes les témoins d'un protectionnisme accru et de négociations commerciales complexes. »

La révolution numérique, thème omniprésent, a fait l'objet d'une séance plénière spéciale. Kerstin Günther, de Deutsche Telekom, a présenté la vision de son entreprise consistant en une numérisation généralisée des réseaux européens de téléphonie, en décrivant les avantages pour un petit pays tel que l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a opéré ce changement en 2013. Ross Lajeunesse, de Google, a évoqué le fait que la technologie numérique offrait des chances égales aux petites et moyennes entreprises : « Le marché mondial, aujourd'hui, ce ne sont plus des cargos déchargeant de volumineux conteneurs, ce sont deux entrepreneurs qui, assis sur un divan quelque part en Europe, prospectent de nouveaux marchés dans le monde entier. »

Les participants au débat ne se sont cependant pas contentés de célébrer l'élargissement des horizons commerciaux. Des mises en garde ont été formulées concernant la nécessité, compte tenu de la rapidité du changement, de veiller à ce que tous puissent bénéficier de ces avantages. « La technologie numérique rend la vie meilleure en créant des emplois et en les améliorant. On ne le dira jamais assez. Mais elle évolue à un rythme tel que nous devons nous demander si tout le monde peut suivre », a déclaré Alexander De Croo, Ministre belge de la coopération au développement, de l'Agenda numérique, des télécommunications et de la poste. « C'est là-dessus que les gouvernements nationaux devraient travailler », a-t-il ajouté.

Plusieurs ateliers ont étudié la relation entre connectivité et conflit – dans les Balkans occidentaux, par exemple, où l’OSCE contribue depuis de nombreuses années au relèvement post-conflit. « Après tous les événements terribles qui se sont produits durant la guerre, trois éléments clés ont permis aux pays de la région de rétablir des contacts entre eux : justice, perspectives de l’UE pour la région et développement économique. L’économie est vraiment l’enjeu principal pour la paix et la stabilité », a fait observer Almir Sahović, adjoint du Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine. « C’est la raison pour laquelle le Processus de Berlin qui a débuté en 2014, avec ses projets d’infrastructure et de connexion des jeunes de la région, revêt tant d’importance », a-t-il déclaré.

Un autre atelier, touchant de près l’action de l’OSCE pour résoudre les conflits prolongés, s’est concentré sur la promotion du commerce en Transnistrie. (L’OSCE œuvre en faveur du règlement du conflit entre la Moldavie et sa région séparatiste au travers du rôle qu’elle joue dans les négociations en vue d’un règlement et grâce à son opération de terrain à Chisinau). Des représentants de deux entreprises transnistriennes, un fabricant d’aliments pour bébés et une entreprise textile, ont fait état des difficultés qu’ils rencontraient et des solutions pratiques qu’ils avaient trouvées pour faire du commerce international à partir d’une zone grise sur le plan économique. Les participants ont conclu que des efforts pour stimuler la coopération économique devaient être déployés sans attendre la conclusion d’un règlement politique et que ces efforts pouvaient même faire progresser le processus de règlement du conflit.

Cet optimisme a régné tout au long des débats au cours des deux jours de plénières, de réunions de groupes de travail et d’ateliers. En même temps, il était manifeste qu’il allait falloir creuser plus profondément pour pouvoir réellement progresser dans chacun des domaines examinés. Comment l’OSCE devait-elle faire avancer les nombreuses questions soulevées ?

Lors de la clôture de la conférence, Daniel Baer, Ambassadeur des États-Unis auprès de l’OSCE, a déclaré : « Il ne suffit pas d’avoir des chemins de fer ; il faut aussi avoir une réglementation des voies ferrées. Il ne faut pas seulement des nouvelles technologies, mais aussi des personnes capables de les utiliser. L’OSCE part du principe que la connectivité économique ne se suffit pas à elle-même.

Un des défis que nous aurons à relever alors que cette conférence s’achève consistera à partir des thèmes spécifiques que nous avons examinés ici pour fonder nos futurs débats sur les engagements auxquels nous avons souscrit dans le cadre de l’OSCE.

À peine quelques semaines plus tard, une occasion s’est présentée dans le contexte de l’OSCE pour examiner certaines des questions les plus épineuses relatives à la coopération économique régionale, au cours des Journées de la sécurité de l’OSCE intitulées « De la confrontation à la coopération : rétablir la sécurité coopérative en Europe » que le Secrétaire général Lamberto Zannier a accueillies, également à Berlin, les 23 et 24 juin. La connectivité était l’un des thèmes inscrits à l’ordre du jour, en particulier la relation entre les différentes formes d’intégration économique dans l’espace de l’OSCE, y compris l’Union européenne et l’Union économique eurasiennne.

L’Autriche, qui assumera la Présidence de l’OSCE en 2017, a fait savoir qu’elle organiserait l’année prochaine à Astana, en coopération avec le Kazakhstan, une conférence de suivi sur la connectivité. Le dialogue entre monde politique et monde des affaires, que l’Allemagne a engagé, se poursuivra donc

« Je salue cette expérience », a déclaré M. De Croo en faisant le bilan de la réunion de Berlin. « Le secteur privé est un bon interlocuteur pour s’entretenir de sécurité car il ne peut prospérer et investir que là où il y a de la stabilité. Vu sous un autre angle, c’est aussi un facteur d’incitation dans le sens où si, en tant que gouvernements, nous apportons de la sécurité et de la stabilité, on se rend alors très vite compte à quoi cela sert et où cela pourrait mener. »

Ursula Froese est rédactrice en chef de Communauté de sécurité.



Garantir l'approvisionnement en électricité

Wolfgang Kröger

De toutes les infrastructures vitales dont nos sociétés modernes sont tributaires, le système de transmission d'électricité est sans doute le plus indispensable. Ni l'industrie ni les communications ni les transports ne peuvent fonctionner sans approvisionnement fiable en énergie électrique.

Le réseau haute tension européen s'étend sur cinq zones synchrones gérées par 41 opérateurs de systèmes de transmission (OST) répartis dans 34 pays et qui desservent 534 millions de citoyens. Un système aussi interconnecté à composantes multiples présente des comportements complexes et peut être soumis à des incidences locales ou réparties géographiquement. Garantir le bon fonctionnement du réseau électrique est difficile, même dans les circonstances les plus favorables. Les profonds changements politiques et organisationnels que le secteur de l'énergie traverse actuellement, à savoir l'augmentation ciblée de la part des sources d'énergie renouvelables et le passage à un marché de l'énergie concurrentiel et libéralisé posent de nouveaux défis.

Premièrement, intégrer l'électricité provenant de l'énergie éolienne ou solaire, qui est produite par intermittence, souvent loin des centres de consommation et pendant les heures creuses, nécessite à la fois des transferts massifs d'électricité et des stratégies de lissage des pics de consommation.

Deuxièmement, la coordination est compliquée par le commerce à court terme impliquant l'utilisation de données opérationnelles en temps presque réel et par

l'augmentation des échanges transfrontaliers d'électricité. Dans le passé, une entité unique, qui possédait et gérait l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, disposait en règle générale du droit absolu de fournir de l'électricité aux consommateurs. Aujourd'hui, à notre époque du libre-accès et de la désintégration des monopoles, chaque groupe suit ses procédures et ses règles propres, la sécurité de l'approvisionnement en tant que bien sociétal devant être assurée par un organisme public.

En Europe continentale, un ensemble détaillé de principes opérationnels, normes techniques et recommandations aide les OST à gérer leurs réseaux et à assurer l'interopérabilité entre eux. L'interférence avec les lois du marché est proscrite à moins que la sécurité soit en jeu.

Des accidents se produisent

Indépendamment du soin mis à calculer et à surveiller les charges, dans une approche responsable de la gestion du risque, on part du principe que des accidents se produiront. L'accident qui a eu pour effet de scinder le système de transmission d'Europe occidentale en trois parties et de plonger une grande partie du continent dans l'obscurité le 4 novembre 2006 illustre bien l'interaction complexe des facteurs – contextuels, techniques, humains et organisationnels – susceptibles de se conjuguer pour mettre un système en danger. L'élément déclenchant a consisté en la mise temporairement hors service de deux lignes à haute tension enjambant l'Ems dans le nord de l'Allemagne afin de permettre à un paquebot de croisière construit à l'intérieur des terres, le *Norwegian Pearl*, de

procéder à son voyage inaugural vers la mer. Cet événement avait été annoncé plusieurs mois à l'avance, les calculs appropriés avaient été effectués et les dispositions nécessaires prises. Mais, quelques jours à peine avant la mise temporairement hors service, le chantier naval avait demandé de l'avancer d'une heure du matin à tard dans la soirée. Les OST voisins n'avaient pas été bien informés et les prévisions de congestion n'avaient pas été actualisées. Quoi qu'il en soit, la charge prévue pour la soirée avait déjà été vendue, de sorte qu'il aurait été légalement impossible de procéder à ce changement sauf en cas de force majeure.

La nature a également joué un rôle : lorsque les lignes ont été coupées à 21 h 39, le vent soufflait fort dans le nord de l'Allemagne et l'apport d'électricité a provoqué une forte charge vers les Pays-Bas. En soi, cela n'aurait pas été fatal. La charge a été répartie sur les autres lignes, en particulier entre les sous-stations de Landesbergen et de Wehrendorf situées respectivement au sud-ouest et au sud-est du point de passage des lignes électriques au dessus de l'Ems. Mais ces sous stations étaient gérées par deux OST différents et cela a provoqué un malentendu. Ne sachant pas que des stratégies de protection et des réglages différents avaient été adoptés à l'autre bout de la ligne, les deux OST ont commis des erreurs de calcul de charge. L'équipe responsable de Landesbergen décida de coupler deux barres omnibus (conducteurs servant à collecter et à distribuer le courant), une mesure d'urgence dont ils pensaient qu'elle permettrait de réduire la charge. Elle eut l'effet inverse.

Les barres omnibus ont été connectées à 22 h 10 mn 11 s. La ligne a immédiatement disjoncté à Wehrendorf. Moins de 18 secondes plus tard – à 22 h 10 mn 28,7 s pour être précis – une succession de disjonctions automatiques avaient scindé le système de transmission européen en trois zones : deux en sous-fréquence, à l'ouest et au sud, et une dans laquelle la fréquence était excessive, dans le nord-est. Si la fréquence a pu être ramenée à la normale dans le nord est grâce à la mise hors-circuit de générateurs, un délestage automatique de charge s'est avéré nécessaire dans l'ouest et dans le sud. Les consommateurs ont été touchés pendant près d'une demi-heure et quelques heures ont été nécessaires pour synchroniser à nouveau la totalité du réseau.

Prévention et atténuation

Afin de garantir le bon fonctionnement des réseaux électriques, une protection doit être prévue contre les disjonctions en cascade, les chutes de tension ou de fréquence et la perte de synchronisation. La démarche traditionnelle pour prévenir des pannes soudaines se fonde sur ce qu'il est convenu d'appeler le critère N-1. Conformément à ce critère, lorsqu'une panne imprévue

d'un élément du réseau intégré, comme une rupture de ligne, se produit, les autres éléments actifs doivent être en mesure de faire face aux changements de flux et d'éviter une cascade de disjonctions ou une perte significative de consommation. La sécurité N-1 doit être surveillée en permanence par les OST pour leur système comme pour des parties de systèmes adjacents ; après une panne, chaque OST doit rétablir des conditions conformes à N-1 dans les plus brefs délais, en règle générale 20 à 30 minutes.

Maintenir la sécurité N-1 impose de dresser des listes précises des situations à prendre en considération. Un seul élément essentiel ou plusieurs d'entre eux peuvent être menacés, directement ou indirectement (du fait de la défaillance d'un autre système), la source pouvant être interne ou externe. Pour évaluer la gravité des situations et repérer les goulets d'étranglement et les éléments critiques, les OST recourent à des études empiriques, des données statistiques et des scénarios de pannes générales d'électricité. Étant toutes fondées essentiellement sur l'expérience, ces méthodes n'offrent potentiellement pas de capacités prévisionnelles.

Il ne fait aucun doute que la sécurité N-1, si elle est mise en œuvre diligemment, constitue une meilleure pratique pour faire en sorte que nos systèmes de transmission d'électricité soient performants. Pour autant, des analyses pointues et approfondies, ainsi que les situations surprenantes qui se sont produites par le passé, nous ont montré qu'il existait une pléthore de scénarios inédits, impliquant de multiples défaillances complexes, dans lesquels elle n'est pas suffisante. Comprendre le comportement du réseau de distribution d'électricité, qui fait bien souvent partie d'un système de systèmes interdépendants, est particulièrement ardu. Une approche globale prenant en considération tous les aspects interdépendants n'existe pas. Diverses techniques de modélisation basées sur la connaissance et mathématique – modélisation de l'interopérabilité entrée-sortie, théorie des réseaux complexes et modélisation en mode agent, par exemple – sont disponibles et largement appliquées – chacune d'entre elles ayant ses atouts et ses faiblesses propres.

Risques naturels : privilégier la résilience

Sur la vingtaine de pannes d'électricité majeures qui se sont produites à travers le monde ces 15 dernières années, quatre ont été provoquées par le mauvais temps et une par un tremblement de terre/tsunami. Cela montre à quel point il importe de tenir compte des risques naturels dans la gestion des risques pour les réseaux de distribution d'électricité. Chacun de ces événements était différent sur le plan de la panne d'alimentation (la plus forte était de 60 gigawatts dans la région Grands Lacs/ville de New York aux États-Unis en 2003), du nombre de personnes touchées (620 millions en Inde en 2012) et de la durée (de quelques heures à deux semaines lors de l'ouragan Lothar qui a frappé l'Europe en 1999).

Étant de grande ampleur, les systèmes de transmission sont soumis à de nombreux types différents de risques naturels. La plupart d'entre eux sont multitypes, un événement pouvant en déclencher d'autres. Un séisme, par exemple, peut provoquer un tsunami, suivi d'une inondation et de glissements de terrain. Le préjudice pécuniaire et les coûts d'assurance découlant des risques naturels sont élevés et iront probablement en augmentant, les conditions météorologiques étant de plus en plus souvent extrêmes en raison du changement climatique.

La plupart des catastrophes naturelles sont, par la force des choses, de grande ampleur. Si certains des éléments les plus essentiels des systèmes de transmission peuvent être identifiés et protégés, il est difficile de les protéger intégralement contre ces catastrophes. Certains suggèrent par conséquent un changement de paradigme de la prévention à la résilience en mettant l'accent sur l'adaptation aux chocs et les moyens de s'en remettre plutôt que de se concentrer sur les moyens de s'en prémunir.

Reliable, integrated electricity networks are essential for all est indispensable pour les États et les régions de disposer de réseaux électriques intégrés fiables. Des défaillances au niveau local peuvent prendre une ampleur mondiale. Il est donc absolument indispensable de sensibiliser les États aux défaillances potentielles, en particulier celles provoquées par les catastrophes naturelles, de mettre les connaissances en commun et de faciliter le dialogue. À cet égard, des organisations telles que l'OSCE ont un rôle déterminant à jouer.

Wolfgang Kröger est professeur émérite de technologie de la sûreté à l'ETH Zürich et ancien directeur exécutif du Risk Center de l'ETH.

Un nouveau manuel de l'OSCE intitulé : Protecting Electricity Networks from Natural Hazards

En 2013, les États participants de l'OSCE ont adopté une décision du Conseil ministériel sur la protection des réseaux énergétiques contre les catastrophes naturelles et anthropiques, dans laquelle le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales était chargé de faciliter l'échange de connaissances, en particulier en matière de protection des réseaux électriques. Parmi les 57 États participants de l'OSCE figurent certains des plus grands producteurs et consommateurs d'énergie et ces derniers sont souvent tributaires des importations pour satisfaire la demande locale. Des pannes générales d'électricité dans un pays peuvent avoir un impact sur une région tout entière.

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales a organisé en juin 2014 un atelier d'experts dont les contributions ont servi de base à un manuel pratique, qui a désormais été publié. Intitulé Protecting Electricity Networks from Natural Hazards, il donne aux responsables politiques, aux opérateurs et aux autorités réglementaires une vue d'ensemble de l'état actuel des connaissances dans le domaine de la cartographie, de l'atténuation et de la gestion des risques, ainsi que des exemples provenant de plusieurs pays sur les moyens de rendre les réseaux électriques plus résilients aux risques naturels.

Protecting Electricity Networks from Natural Hazards peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.osce.org/secretariat/242651



Art de rue à Gračanica (Kosovo), Vuk Djuric

Entretien avec la Baronne Anelay de St Johns, Ministre d'État britannique des affaires étrangères et du Commonwealth

Se battre contre les violences sexuelles dans les conflits

Le viol en temps de guerre, qu'il soit commis gratuitement ou utilisé systématiquement comme une arme cynique, constitue une grave infraction au droit international qui a des effets dévastateurs sur les victimes pour le restant de leur vie. La Baronne Joyce Anelay, Ministre d'État britannique et représentante spéciale du Premier Ministre en matière de prévention des violences sexuelles dans les conflits, conduit l'Initiative de prévention des violences sexuelles dans les conflits (PSVI) dont son pays est l'initiateur. Lors de la visite qu'elle a faite à l'OSCE à Vienne en juillet, elle a présenté cette Initiative au Conseil permanent, au Forum pour la coopération en matière de sécurité, ainsi qu'à une conférence qui avait pour thème d'en finir avec les violences faites aux femmes.

Le Royaume-Uni a posé un jalon dans la lutte visant à mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits lorsqu'il a accueilli en 2014 à Londres un sommet mondial sur ce sujet, lequel a débouché sur l'adoption du Protocole international relatif aux enquêtes sur les violences sexuelles dans les situations de conflit. En quoi ce Protocole est-il important ?

Le Protocole est un instrument important dans la mesure où il sert de guide pratique aux ONG, à la société civile et aux gouvernements sur la manière de réunir des informations sur les crimes qui ont été commis. Nous recensons ces informations en observant une obligation de discrétion à l'égard des victimes, mais en nous assurant aussi qu'elles sont assez solides pour constituer des éléments de preuve à conserver pour le jour où l'on en aura besoin, lorsqu'un procès sera intenté de nombreuses années plus tard. Par exemple, en Syrie, cela peut durer longtemps avant que ceux et celles qui ont si atrocement souffert entre les mains de Daech constatent qu'il est possible d'en finir avec

l'impunité. Mais je veux que ces victimes sachent bien qu'il existe un système qui peut les aider. Nous avons donc produit ce guide, lequel peut être utilisé dans le monde entier. Il a été traduit en dix langues, dont le kurde, l'arabe, l'albanais, le lingala et le swahili.

Le Protocole s'est avéré efficace dans les Balkans occidentaux, par exemple dans les régions qui ont tant souffert durant le conflit d'il y a 20 ans. Il a servi à réunir les preuves qui ont permis, tout d'abord, de persuader les gouvernements de modifier leurs lois, de sorte qu'il puisse être demandé des comptes aux auteurs de violences sexuelles. Ensuite, il a fourni aux ONG des lignes directrices sur la manière de réunir des informations et sur la manière d'assister les victimes tout au long de la procédure juridique – si c'est ce qu'elles souhaitent. Les victimes me disent souvent : « Ce n'est pas une question d'argent, ni de compensation, ni de voir incarcérée pour longtemps la personne qui m'a agressée. Ce que je veux, c'est que l'on me croie. » C'est, selon moi, cette notion de dignité que nous pouvons leur donner.

J'espère aussi que le Protocole rassurera les victimes sur le fait qu'elles n'auront à raconter leur histoire qu'une seule fois, pas plus. Dans les différents systèmes juridiques à travers le monde, les victimes de violences sexuelles se retrouvent souvent dans une situation effarante où elles doivent répéter la même histoire à n'en plus finir et elles nous disent : « C'est comme si je revivais à nouveau, chaque jour, le traumatisme que j'ai subi. » Nous ne devons pas laisser cela se produire.

Comment la communauté internationale peut-elle aider les victimes à surmonter la stigmatisation personnelle pour des viols subis en temps de guerre ?

Nous avons travaillé ces deux dernières années sur la question de la stigmatisation mais, cette année, nous avons décidé de mettre les bouchées doubles. Je me rappelle très clairement l'an dernier, alors que je discutais avec des femmes au Kosovo, que l'une d'entre elles m'a dit : « Avant, j'étais une victime qui avait subi des violences sexuelles, plusieurs viols. Aujourd'hui, ma vie s'est améliorée. ». Et ce qu'elle a dit ensuite m'a choquée : « Ma famille m'a pardonnée. ». Pour moi, cela signifiait qu'elle se voyait toujours comme quelqu'un de coupable, alors qu'elle ne l'avait jamais été.

C'est important de travailler avec les communautés pour pouvoir les aider à voir que les victimes, hommes, garçons, femmes ou jeunes filles, ne sont pas impliquées dans ces actes de violence inouïe. Nous devons travailler à leur redonner l'assurance qu'elles peuvent se voir de nouveau comme faisant partie de la communauté. Je me suis rendue dans le nord du Nigeria et j'ai parlé avec les personnes qui militent en faveur du retour des filles de Chibok. La pensée de ces femmes qui ont été libérées des griffes de Boko Haram et la stigmatisation dont elles souffrent m'ont plus que jamais convaincue qu'il nous faut travailler avec les communautés partout dans le monde pour éliminer cette stigmatisation.

Le meilleur moyen de lutter contre les violences sexuelles dans les conflits, c'est, bien entendu, d'empêcher en premier lieu qu'elles ne se produisent. Quelles mesures faudrait-il prendre à cette fin et que peut faire l'armée ?

Tout d'abord, il y a un travail de longue haleine à effectuer dans les communautés sur la perception des femmes en tant que telles. On touche là à la question du genre car il faut s'assurer qu'une femme n'est pas perçue comme étant la propriété d'un homme ou d'un groupe, et qu'elle est, de son propre droit, un membre à part entière de la communauté. C'est là un projet de longue durée.

Dans l'immédiat, nous pouvons effectuer des formations dans l'armée et la police. Nous pouvons apprendre aux premiers intervenants à être sensibles au type de traumatisme que les victimes ont subi et à veiller à ce qu'elles trouvent l'assistance dont elles ont besoin. Cette formation englobe aussi les personnes qui travaillent dans l'aide humanitaire internationale. J'ai eu sur ces questions-mêmes des conversations fructueuses avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Au Royaume-Uni, nous avons avec le général Gordon Messenger au Ministère de la défense un ardent défenseur de la PSVI. D'ici la fin de l'année, toute force britannique postée à l'étranger aura reçu une formation sur la question du genre dans le cadre de cette Initiative. Nous avons d'ores et déjà dispensé ce type de formation à plus de 700 Peshmergas dans le nord de l'Irak et à des milliers de personnes concernées en Afrique, avec l'assistance de l'Union africaine.

C'est un domaine dans lequel les Nations Unies devraient jouer un rôle encore plus grand. Nous sommes tous choqués par les allégations de cas d'exploitation sexuelle et de sévices sexuels qui ont été soulevées à l'encontre de membres des forces de maintien de la paix. Je suis absolument convaincue que, sur cette question, le Royaume-Uni doit pouvoir travailler de concert avec les Nations Unies pour s'assurer que ces cas sont bien pris en charge et que, comme l'a annoncé Ban Ki-moon, la tolérance zéro sera appliquée.

Quel rôle voyez-vous pour l'OSCE en ce qui concerne la prévention des violences sexuelles dans les conflits ?

L'OSCE a « un rôle de niche » à jouer. C'est une organisation régionale qui ne craint pas d'élever la voix. Elle peut même l'élever très haut, lorsqu'il s'agit de défendre la place des femmes dans la société et les efforts de prévention des violences sexuelles dans les conflits. Après tout, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité stipule clairement qu'elle couvre les organisations régionales, dont l'OSCE.

Je me sens grandement encouragée par les interventions d'hier et d'aujourd'hui ainsi que par l'attachement des États participants au rôle que l'OSCE peut jouer dans la pratique, en débattant non seulement de ce qui devrait être fait en théorie, mais aussi des mesures concrètes que l'OSCE peut prendre. L'Organisation a acquis une excellente réputation à travers ses missions d'observation. Je suis d'avis qu'elle peut, encore plus qu'elle ne le fait actuellement, démontrer à quel point elle est attachée à l'égalité réelle dans tous les domaines et au respect de tous sans exception, quels que soient leur orientation sexuelle, leur sexe, leur confession, leur nationalité ou leur race.



Dossier spécial Patrimoine culturel et sécurité

Comment le commerce illicite d'œuvres et d'objets d'art nous dépouille impunément de notre patrimoine et que peut faire l'OSCE ?

Dennis Cosgrove, qui dirige l'Unité sécurité et gestion des frontières au sein du Département des menaces transnationales du Secrétariat de l'OSCE, nous explique pourquoi le trafic de biens culturels représente une menace à la sécurité contre laquelle l'OSCE peut et devrait lutter davantage.

Quel lien y-a-t-il entre vol de biens culturels et sécurité ?

À première vue, le vol de biens culturels semble être une bonne affaire pour les marchands d'art et les gens qui s'intéressent à la peinture et au patrimoine culturel. Le lien avec la sécurité ou la criminalité organisée n'est pas immédiatement apparent ou, plutôt, il ne l'était pas jusqu'à ce que l'on ait connaissance des activités de pillage menées par des organisations terroristes telles que Daech.

J'ai été confronté à cette problématique pour la première fois alors que, agent spécial du FBI, je travaillais sur une affaire de vol et de contrebande de la Russie vers les États-Unis. Il s'agissait de diamants et d'or, dont tout le monde sait qu'ils ont de la valeur, ainsi que d'objets d'art. C'était ma première incursion dans ce domaine en qualité d'enquêteur. J'ai pris conscience de l'intérêt que l'art et les artefacts présentent pour les criminels et du fait que les récupérer et les restituer à leurs propriétaires légitimes n'est pas chose aisée.

Après avoir intégré l'Art Crime Team du FBI et travaillé sur de nouvelles affaires, j'ai également appris qu'il n'était pas facile de convaincre autrui de l'importance de la lutte contre le commerce illicite d'objets d'art. Un aspect du problème réside dans le fait que le commerce de ces objets peut aussi être parfaitement légitime alors qu'il n'existe pas de commerce légitime d'héroïne, par exemple. On a donc ce mélange de commerce légitime et de commerce illicite, ce qui peut compliquer singulièrement les choses.

Fondamentalement, ce qui s'est passé dans le monde de l'art, c'est que la valeur des objets d'art et des antiquités a

grimpé en flèche ; par rapport aux années 1990, les prix ont explosé. C'est ce qui rend ce domaine si séduisant pour les investisseurs honnêtes, mais aussi pour les criminels. Un objet d'art volé peut être utilisé comme moyen de blanchir de l'argent, échangé contre des armes ou de la drogue ou servir à financer le terrorisme.

Le commerce illégal de biens culturels a non seulement explosé, mais il est également lié parfois au commerce illégal d'armes, à la traite des êtres humains et au trafic de migrants. La criminalité organisée prend part de plus en plus activement à ce type d'activités. Sur le plan financier, s'il est certes difficile d'obtenir une estimation, selon la plupart des études, le trafic de biens culturels se classe directement derrière celui d'armes et de drogues.

Comment venir à bout de ce problème ?

Beaucoup doit être fait pour accroître le niveau de connaissance des gens, en particulier des douaniers et des agents aux frontières. Je m'en suis rendu compte lorsque nous avons organisé en juillet à Douchanbé, à l'intention de représentants des différents organismes tadjiks chargés de lutter contre la criminalité transfrontalière, notre premier atelier de l'OSCE sur la lutte contre le commerce illicite de biens culturels. Pendant une semaine, les participants ont tiré des enseignements de l'expérience d'experts d'INTERPOL, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'UNESCO, du Service douanier afghan et du Département de la sécurité intérieure des États-Unis d'Amérique. Les représentants de ces organismes ont chacun apporté une contribution différente au séminaire.

Nous avons eu, par exemple, Konstantinos-Orfeas Sotiriou, enquêteur auprès de la Police nationale grecque et passionné d'archéologie, qui nous a accompagnés dans des musées et sur des sites de fouilles en nous expliquant : « c'est à ces points là que vous devez être attentifs lorsque vous procédez à des fouilles. » Pour certains des participants, ce fut une prise de conscience. Sans cette formation, ils n'auraient peut-être pas été en mesure d'intercepter même une cargaison d'antiquités manifestement illégale. Je pense qu'à l'avenir leur réaction sera très différente lorsqu'ils tomberont sur une caisse de débris de poterie d'apparence ancienne.

Que font les organismes internationaux pour lutter contre les délits liés au patrimoine culturel ?

Il existe des accords bien établis concernant la protection des biens culturels et l'interdiction de leur commerce illicite, comme la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles.

Depuis peu, des tentatives ont été faites d'ériger en infraction la destruction du patrimoine culturel. La Cour pénale internationale à La Haye prononcera en septembre une condamnation dans la première affaire dans laquelle un prévenu (M. Al Mahdi) a reconnu sa culpabilité dans la destruction d'édifices historiques et religieux (à Tombouctou, au Mali), considérée comme crime de guerre.

Le Conseil de l'Europe prépare actuellement une nouvelle convention de droit pénal pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels. L'OSCE participe à ce processus et nous avons apporté notre concours pour des domaines spécifiques.

Les musées et le monde universitaire jouent un rôle important dans la lutte contre ce commerce illicite. Le Conseil international des musées dispose, comme l'Organisation mondiale des douanes, d'un certain nombre d'outils et de bases de données utiles pour aider les enquêteurs. En avril dernier, à Vienne, les participants à la Conférence internationale sur l'archéologie du Proche-Orient ancien ont fait une déclaration dans laquelle ils ont averti que le patrimoine culturel du Proche-Orient et d'Afrique du Nord était en grand danger et appelé à intensifier la coopération internationale à tous les niveaux.

On constate cependant, dans les efforts internationaux, des lacunes qui doivent être comblées. Les conventions de l'UNESCO, par exemple, sont axées essentiellement sur les vols dans les musées. Il en va de même des initiatives de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale des douanes. L'OSCE peut faire beaucoup en partenariat étroit avec les autres organisations et organismes que j'ai déjà évoqués. Réunie à Bakou en 2014, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a adopté une résolution relative à la protection des biens culturels.

Quel rôle l'OSCE pourrait-elle jouer ?

Avant tout, nous pouvons faire valoir notre expérience en matière de gestion des frontières, qui est primordiale pour lutter contre le trafic de biens culturels. Nous avons notre réseau de points de contact pour les questions de frontières et nos bureaux extérieurs ; nous sommes en mesure d'établir des contacts entre des personnes travaillant pour des organismes différents dans un contexte transfrontalier et régional. Pour moi, c'est une adéquation naturelle.

La lutte contre les délits liés aux biens culturels est étroitement liée à nos autres activités de lutte contre les menaces transnationales. Elle est indissociable de la lutte contre le trafic de drogues et d'armes : nous savons que ce sont les mêmes groupes qui se livrent à ces activités parce qu'elles sont si profitables.

Nous avons, à l'OSCE, une combinaison inhabituelle de pays d'origine, de transit et de destination. La seule façon de s'attaquer au trafic de biens culturels consiste à mettre en contact des représentants des différents pays. Lors d'un atelier à Douchanbé, nous avons des Afghans et des Tadjiks, quelque chose que seules peu d'organisations sont en mesure de faire. Obtenir le concours de l'Afghanistan est des plus importants car ce pays est aux prises avec un grave problème de trafic d'objets d'art. Suivre l'évolution du marché illicite d'objets d'art est un grand défi que l'OSCE est en mesure de relever. Il ne suffit pas d'avoir suivi des formations : vous devez rester au courant de ce qui se passe : les itinéraires empruntés, les personnes impliquées, les vendeurs, les destinataires, tout cela change sans cesse. Mais, en cela, ce trafic ne diffère en rien du trafic d'armes et de drogues ou de la traite des êtres humains. À l'OSCE, nous disposons de compétences techniques, de réseaux et de forums dans tous ces domaines. Nous avons, par exemple, le forum POLIS pour les questions stratégiques de police, dans le cadre duquel nous pouvons nous informer mutuellement des tendances, filières et modes opératoires les plus récents.

La coopération avec les communautés est un autre domaine dans lequel l'OSCE a acquis de l'expérience. La population locale sait dans bien des cas exactement où se trouvent les sites protégés et ce qui s'y passe ; elle doit être encouragée à réagir et à les protéger.

Sur le plan des compétences techniques, nous avons l'avantage que certains des États participants de l'OSCE – Grèce, Turquie, Italie – ont quelques-uns des meilleurs experts au monde. L'Italie dispose sans doute de la meilleure unité d'enquête sur le trafic de biens culturels. Nous ne manquons pas d'experts. Nous espérons organiser un atelier régional en Asie centrale et un autre dans la région des Balkans occidentaux, auquel participeront la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie. Nous étudions aussi la possibilité de collaborer à l'avenir avec les partenaires pour la coopération de l'OSCE dans la région méditerranéenne.

Si faire cesser le trafic illicite de biens culturels ne sera peut-être jamais une priorité pour l'OSCE, ce domaine mérite incontestablement d'être pris en considération dans le cadre des efforts que nous déployons pour lutter contre les menaces transnationales. Comme l'a déclaré Konstantinos-Orfeas durant notre atelier à Douchanbé, « si vous stoppez un envoi illégal d'objets d'art qui seront vendus à une organisation terroriste, vous aurez peut-être contribué à prévenir un acte terroriste. »

Trafic d'antiquités et criminalité organisée

La véritable nature de l'implication de criminels dans le trafic d'antiquités reste souvent opaque en raison de fichiers incomplets et de l'accès insuffisant aux procès-verbaux de saisie conservatoire et à des données sensibles. En Grèce, la police a récemment autorisé une équipe de chercheurs de l'Université d'Athènes dirigée par Konstantinos-Orfeas Sotiriou à consulter l'intégralité de ses dossiers relatifs au trafic d'antiquités. Son analyse de 315 affaires, qui a été présentée à la dixième réunion du Congrès international d'archéologie du Proche-Orient ancien ayant eu lieu à Vienne en avril 2016, a mis au jour un lien incontestable entre trafic d'antiquités et criminalité organisée.

Deux résultats ressortaient de cette analyse. Si les auteurs exerçaient un vaste éventail de professions, le groupe le plus important, soit 22 %, était constitué d'hommes d'affaires, de personnes jouissant d'une situation économique aisée qui pouvaient facilement faire jouer leurs relations au niveau national et international pour blanchir l'argent provenant du trafic. Deuxièmement, dans 26 % des cas, les antiquités saisies ont été retrouvées en même temps que des armes et des explosifs. À la suite de l'arrestation de trafiquants d'antiquités par la police de Thessalonique, cette dernière a saisi 63 pistolets, 4 211 balles, 41 450 euros, 501 pièces d'or et sept fusils de guerre.(Photo : Konstantinos-Orfeas Sotiriou)



SCÈNE DE CRIME
SCÈNE DE CRIME
SCÈNE DE CRIME

Pourquoi les sites archéologiques sont-ils DES SCÈNES DE CRIME ? Konstantinos-Orfeas Sotiriou

Comme la plupart des gens, j'ai l'habitude de voir des scènes de crime dans des séries TV comme Crime Scene Investigation (CSI) dans lesquelles un crime est signalé, la police arrive immédiatement sur les lieux, délimite le site avec des bandes en plastique jaune et en interdit l'accès. Mais quel rapport avec l'archéologie ? L'article qui suit révèle le lien curieux qui existe entre l'archéologie et les scènes de crime.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, quelques personnes fortunées ont commencé à s'intéresser aux objets anciens provenant de civilisations disparues. Ce fut le début de l'archéologie en tant que science. Inspirés par divers mythes et légendes, les premiers archéologues ont mené des expéditions coûteuses et dangereuses dans des lieux exotiques afin d'ouvrir des chantiers de fouilles dans des conditions difficiles. Leur unique objectif était de trouver des objets appartenant aux civilisations mythiques dont ils avaient entendu parler dans des récits. Mais étaient-ils vraiment les premiers archéologues ?

Si l'on remonte à l'époque du Moyen Empire de l'Égypte ancienne, à la période Ur III en Mésopotamie, et au règne des Minoens et des Mycéniens en Grèce, on découvre que des pillards fouillaient également avec frénésie en espérant trouver de l'or et des pierres précieuses à l'intérieur des tombes des grands rois. D'où la question : quelle est la différence entre un pillard et un archéologue ?

Tout au long du XXe siècle, les fouilles archéologiques ont permis de mettre au jour des palais, maisons, tombes et ensembles somptueux qui font partie des plus beaux témoignages du passé glorieux de l'humanité. Lentement mais sûrement, des méthodes interdisciplinaires ont été appliquées à l'archéologie et le concept de contexte archéologique a bientôt acquis une grande importance. Par « contexte », nous désignons toutes les formes de preuves qui existent à l'intérieur d'une couche non perturbée. Lorsqu'une maison ou un bâtiment ancien s'effondre après un tremblement de terre ou est incendié par des

conquérants, les débris restants, s'ils ne sont pas perturbés, peuvent fournir de précieux indices, notamment les poteries, les outils, les meubles, les bateaux, les fosses d'aisance et les pièces de monnaie. En utilisant les outils appropriés, en fouillant méticuleusement, couche après couche, et en consignait toutes les informations recueillies dans un journal de fouille, les archéologues peuvent recréer l'histoire du lieu oublié et répondre à diverses questions. Qui étaient les habitants ? Étaient-ils Amorites, Minoens, Phéniciens, Égyptiens, ou Grecs ? Quelle était leur principale activité ? Grâce aux pièces de monnaie, les archéologues datent très précisément la période à laquelle l'événement a eu lieu. En analysant attentivement des poteries, ils déterminent la provenance de l'argile qui les compose. En outre, des poteries qui ne sont pas produites localement peuvent révéler les échanges qui ont eu lieu avec d'autres cultures et lieux situés à des milliers de kilomètres de distance, et des grains brûlés trouvés à l'intérieur de vaisseaux et de fosses d'aisance peuvent fournir des renseignements sur des comportements alimentaires.

D'aucuns pourraient affirmer que les pillards font le même travail que les archéologues, mais les pillards ne sont motivés ni par la science, ni par l'étude et la reconstitution du passé, mais par le seul profit. Leur unique motivation est la perspective de vendre les objets qu'ils trouvent (bagues en or, vases et idoles en argile, objets en ivoire, épées, boucliers, casques et pièces) à des acheteurs fortunés. Ils ne recourent pas à des méthodes rigoureuses qui exigent de fouiller avec précaution, centimètre par centimètre, en se servant des outils adéquats et en consignait par écrit l'ensemble de la procédure. Les pillards recourent surtout à des méthodes et des outils de destruction, car ils n'ont pas de temps à perdre pour atteindre leurs objectifs illégaux. Ils peuvent même parfois utiliser de gros bulldozers. Un cas de ce genre a d'ailleurs été rapporté en 2000 au département chargé de la lutte contre la contrebande d'antiquités à Athènes. Certes, leurs méthodes leur permettent de trouver les objets qu'ils recherchent, mais au cours du processus, ils détruisent toutes les autres preuves qui sont si importantes pour nous, les archéologues.

De grands musées archéologiques comme le Musée du Louvre à Paris, le British Museum à Londres, le Kunsthistorisches Museum de Vienne et le Musée national d'Athènes font la promotion de leurs expositions en mettant principalement l'accent sur des objets qui symbolisent la richesse et le pouvoir. Le masque de Toutankhamon, le masque d'Agamemnon, la statue en marbre d'Aphrodite et des épées en or datant de la période mycénienne sont certes d'excellents

artéfacts. Mais, d'une certaine manière, ils donnent aux visiteurs une fausse idée de ce qu'est vraiment l'archéologie.

Or cette science est le seul moyen dont dispose l'humanité pour reconstruire son passé. Un passé sans aucune trace écrite, remontant très loin dans le temps, à la période néolithique, à la période de l'âge du bronze et à celle de l'âge du fer. Un passé qui appartient à toute l'humanité, et non pas à une seule nation, et encore moins aux pillards qui recherchent uniquement le profit. Un passé glorieux, mis au jour par des fouilles et des recherches scientifiques méticuleuses, qui efface les frontières entre les nations et qui révèle la grandeur de nos ancêtres communs. Des ancêtres qui ont réussi à maîtriser les fleuves et à utiliser l'irrigation pour fournir de l'eau à leurs populations, et qui ont construit des villes en 3 500 av. J.-C. en distinguant quartiers religieux et quartiers commerciaux. Des ancêtres qui ont utilisé l'écoulement naturel du Nil, du Tigre et de l'Euphrate pour transporter des objets à partir de lieux éloignés. Des ancêtres qui ont rédigé des contrats de mariage en 2 000 av. J.-C., qui ont écrit des textes littéraires et partagé des récits tels que l'épopée de Gilgamesh.

Imaginez que du chlore soit projeté sur une scène de crime. Tous les indices, empreintes digitales, gouttes de sang ou preuves matérielles provenant de la victime ou de l'auteur, sont détruits au point que les médecins légistes n'ont plus aucun élément qui leur permettrait de reconstituer les faits et répondre aux questions concernant l'infraction commise. Les pillards agissent de même : ils détruisent le passé glorieux de l'humanité, notre passé, qui reste pourtant à découvrir. Or un nombre considérable de questions attendent toujours une réponse, et le seul moyen de s'acquitter de cette tâche complexe est, et a toujours été, l'archéologie. Être à la fois policier et archéologue m'a fait comprendre qu'un site archéologique doit être traité selon les mêmes principes qu'une scène de crime. Tous deux ont besoin d'une protection maximale et d'un examen des plus minutieux.



Photo : Konstantinos-Orfeas Sotiriou
Konstantinos-Orfeas Sotiriou est sergent au département de la police grecque chargé de la lutte contre le trafic d'antiquités et chercheur en archéologie à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes

Préserver l'histoire sous- marine

Peter B. Campbell

Le trafic d'antiquités est une problématique importante depuis de nombreuses décennies, mais il est un domaine dont il est malheureusement fait peu de cas : celui du patrimoine culturel subaquatique.

Les antiquités sous-marines diffèrent de celles trouvées sur la terre ferme. La plupart des objets sont non organiques étant donné que des matériaux comme le bois se dégradent ou sont progressivement recouverts en milieu marin. Parmi les objets trouvés sous l'eau figurent des canons, de la porcelaine, des métaux précieux ou des statues. Bon nombre des statues anciennes en bronze qui ont survécu de l'antiquité proviennent des fonds marins car celles qui existaient à terre ont été fondues en vue de réutiliser le bronze. Mais les objets d'art de grande valeur sont l'exception. En Europe, les amphores et les cruches à vin anciennes sont fréquemment dérobées ; en Asie, la porcelaine chinoise est un article très lucratif.

On pourrait penser que les sites archéologiques marins sont plus faciles à protéger que les sites terrestres car ils sont moins nombreux et la population pouvant y accéder est beaucoup plus restreinte : plongeurs pratiquant la plongée libre, pêcheurs et plongeurs avec tuba. Mais ce ne sont pas les seuls pilliers. Les opérateurs commerciaux dont l'activité légale consiste à renflouer des navires modernes complètent souvent leurs revenus en récupérant illégalement des artefacts historiques. Ils coupent leurs transpondeurs dans des zones culturellement riches, comme les sites de batailles navales, et volent le cuivre des navires des deux guerres mondiales, les canons des grands voiliers et les objets en céramique des sites antiques.

La Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, adoptée en 2001, prévoit des mesures contre ce pillage à grande échelle. De nombreux pays appliquent une législation stricte à l'intérieur de leurs eaux territoriales. Mais le droit de la mer est complexe et le faire respecter en mer peut s'avérer difficile. Les sites ne sont guère surveillés et des enquêtes sur les vols ne sont que rarement effectuées. La propriété



Épave d'un navire romain qui transportait des amphores du 4^e siècle apr. J.-C. L'épave a été pillée depuis. (Photo : Elaine Ferritto)

des objets peut être ardue à déterminer : à l'intérieur des eaux territoriales, les sites subaquatiques appartiennent à l'État, excepté dans le cas d'un navire ayant coulé, qui appartient toujours au pays de son pavillon.

C'est souvent aux agents de sécurité aux frontières et aux douaniers qu'il incombe de faire cesser le trafic de biens culturels subaquatiques. Les agents peuvent tenter de repérer des céramiques ou des métaux recouverts d'organismes marins – coquillages, coraux ou dépôts de calcaire – signe qu'ils pourraient avoir été pillés récemment. Les céramiques complètes qui semblent être très anciennes ou qui sont déclarées comme telles proviennent dans bien des cas des fonds marins car, sur terre, les céramiques ne restent pas souvent intactes pendant des centaines d'années.

Pour les agents de sécurité aux frontières et les douaniers confrontés à un artefact qui pourrait avoir été volé, la pratique optimale consiste à en prendre des photos, à faire des photocopies des documents éventuels et à consulter la base de données d'INTERPOL sur les biens culturels volés et ses spécialistes. Un artefact volé peut parfois être associé à une épave donnée et, dans certains cas, cela a permis de découvrir un site archéologique qui était inconnu jusqu'ici.



... découverte par l'auteur et son équipe. Intacte lors de sa découverte,

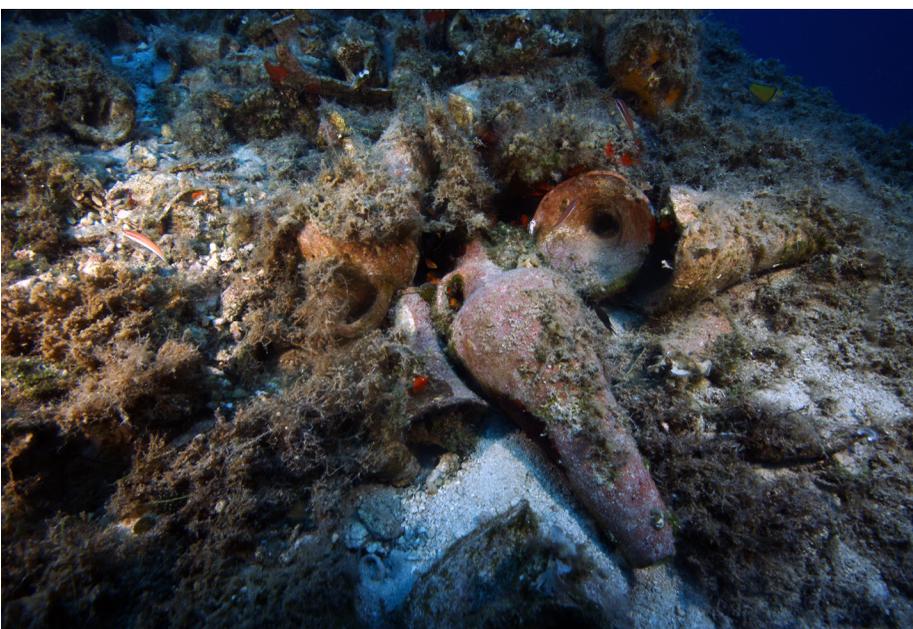
Comme sur la terre ferme, le plus gros délit de pillage subaquatique réside peut-être dans la perte considérable d'informations scientifiques. Étant donné que la grande majorité des épaves sous marines transportaient non pas de l'or et de l'argent, mais des articles de la vie quotidienne tels que des denrées alimentaires, la plupart des tentatives de pillage sont vouées à l'échec. Mais récupérer une amphore ou une assiette complète impose fréquemment de détruire les objets aux alentours en raison des processus de concrétion marine. Les méthodes destructives, comme le recours à des dragues au-dessus des épaves, provoquent des dégâts incalculables.

Cinquante ans auparavant déjà, Peter Throckmorton, un pionnier de l'archéologie, avait déclaré ce qui suit au sujet de la destruction d'un navire romain du 1er siècle par des plongeurs mal informés en France en 1957 : « Un chapitre entier de l'histoire de la navigation a été détruit par des plongeurs inconscients qui étaient peut-être à la recherche d'or inexistant et qui ont détruit non pas par malveillance mais par stupidité, comme des enfants gâtés renversant du sucre par un après-midi pluvieux. La gloire du monde est effectivement condamnée à disparaître, mais il me semble injustifié d'accélérer ce processus à la dynamite et au marteau piqueur. »

En tant qu'archéologue de terrain, j'ai vu des épaves entières être fracassées et dans certains cas dynamitées dans la quête d'objets de valeur. Pour un seul artefact vendu, des centaines d'autres ont bien souvent été détruits : l'histoire perdue est irrécupérable.

Peter Campbell est archéologue marin et mène des recherches sur les réseaux de trafic d'antiquités.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur ses travaux à l'adresse suivante : www.peterbcampbell.com



Amphores provenant d'une épave trouvée au large des îles Fourni, en Grèce. Les habitants de ces îles signalent des pillages d'amphores depuis les années 1960. L'auteur et ses collaborateurs ont enquêté et repéré plusieurs épaves. Un des navires contenait une cargaison d'amphores de la mer Noire datant du 4e siècle apr. J.-C, trouvaille unique en mer Égée. La police des antiquités grecque a pu établir que des amphores exposées dans des musées et ayant été saisies provenaient du site de Fourni. L'auteur a ainsi pu découvrir d'autres épaves sur ce site, 45 durant l'année écoulée, soit la plus importante concentration d'épaves anciennes en mer Méditerranée. (Photo : Vasilis Mentorianis)

Protection du patrimoine culturel au Kosovo

Piliers de la paix

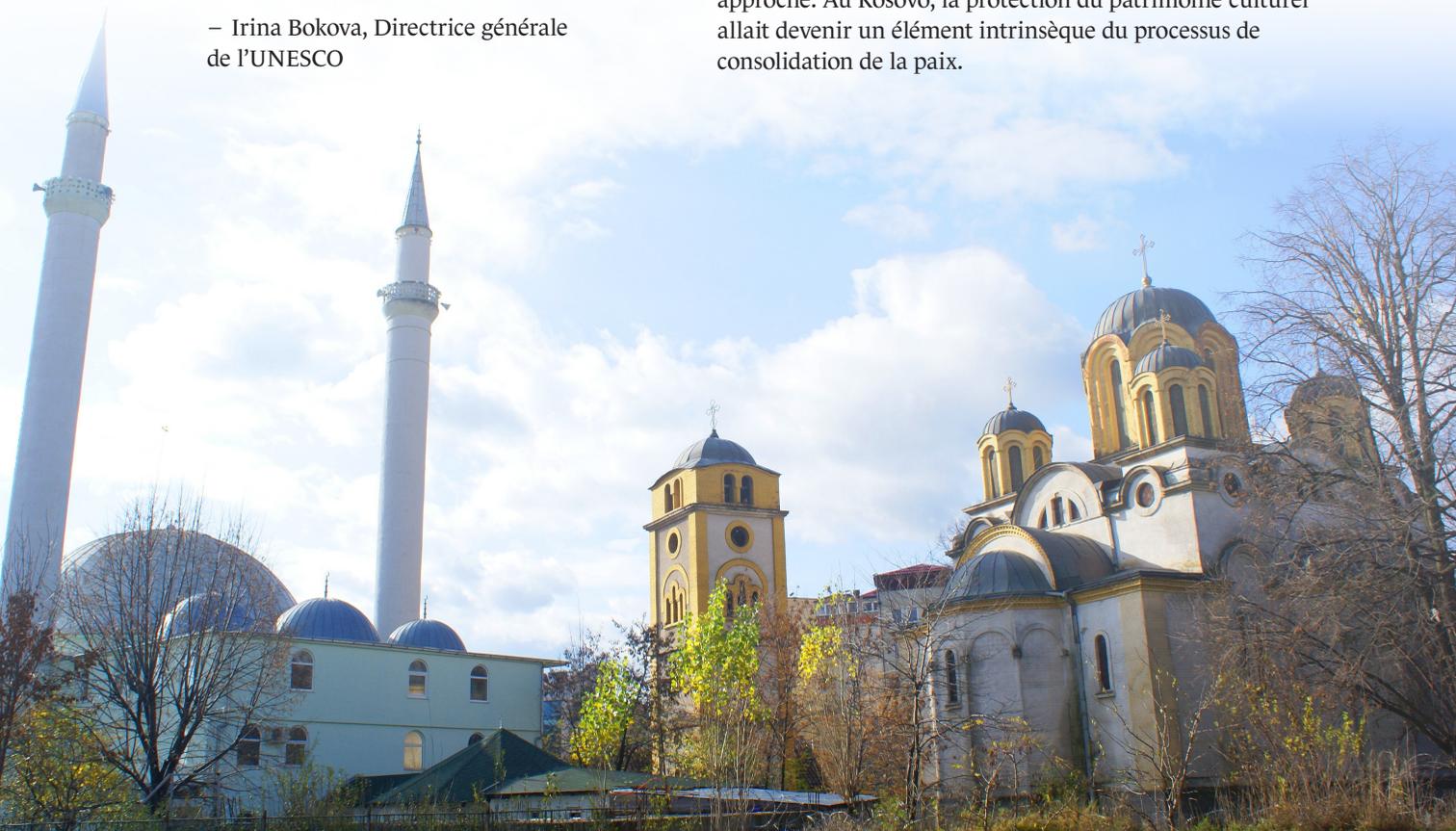
Päivi Nikander et Valerie Zirl

" La culture est en première ligne des conflits – elle devrait être en première ligne de l'édification de la paix "

– Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO

Le conflit qui a eu lieu au Kosovo en 1998–1999, comme de nombreux conflits armés modernes, était un affrontement identitaire, le résultat d'un litige entre des groupes d'une société formés autour d'une culture commune. Chacun de ces groupes a pris spécialement pour cibles des monuments culturels et religieux considérés comme des symboles visuels appartenant au groupe adverse. Des centaines de mosquées et d'autres sites religieux islamiques, des bazars historiques, un grand nombre de kullas (maisons albanaises traditionnelles en pierre), ainsi que des monuments religieux orthodoxes serbes, ont été endommagés ou détruits pendant et après le conflit. Lorsque les violences interethniques ont ressurgi brièvement, mais violemment, en mars 2004, des églises et monastères orthodoxes serbes répartis dans différentes régions ont été pris pour cibles par des groupes d'émeutiers albanais.

Les méthodes traditionnelles de règlement des conflits ont généralement pour but de régler les conflits d'intérêt entre États. Or les conflits identitaires nécessitent une nouvelle approche. Au Kosovo, la protection du patrimoine culturel allait devenir un élément intrinsèque du processus de consolidation de la paix.



Grande mosquée de Mulla Veseli et cathédrale orthodoxe Saint Uroš dans le centre de Ferizaj/Uroševac (Photo : Valdete Hasani)

Mesures initiales

Au lendemain du conflit, la communauté internationale a concentré son action sur la protection physique des sites religieux et culturels. En 1999, les forces de maintien de la paix de l'OTAN ont protégé les monastères orthodoxes serbes les plus importants. En 2003, la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a indiqué que la préservation du patrimoine culturel était l'un des objectifs que les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo devaient atteindre en priorité. Alarmés par le retour des violences ethniques en 2004, la communauté internationale s'est engagée l'année suivante à verser 10 millions de dollars pour la protection du patrimoine culturel et religieux lors d'une conférence de donateurs organisée par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

Des garanties pour la protection du patrimoine religieux et culturel ont été incluses dans les principes directeurs du processus de détermination du statut futur du Kosovo lancé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en 2005. La proposition globale de Règlement portant statut du Kosovo, établie en 2007, contient une annexe comprenant des mécanismes de protection. Bien que l'adoption de la proposition comme traité de paix ait échoué, la plupart des dispositions ont néanmoins été adoptées ultérieurement, lorsque les institutions du Kosovo ont déclaré unilatéralement leur indépendance en 2008. On peut citer notamment la mise en place de zones protégées autour de plus de 40 sites orthodoxes serbes et la création d'un Conseil chargé de la mise en œuvre et du suivi. Il s'agit d'une plateforme de dialogue de haut niveau qui réunit la direction de l'église orthodoxe serbe et le gouvernement du Kosovo afin d'examiner les questions touchant ces zones protégées.

L'OSCE et le Conseil de l'Europe ont aidé les institutions du Kosovo à élaborer le cadre juridique et institutionnel nécessaire à la protection du patrimoine. Encore aujourd'hui, un représentant de l'Union européenne copréside les réunions du Conseil chargé de la mise en œuvre et du suivi, tandis que l'OSCE apporte son expertise technique.

De la protection à la réconciliation

La mise en place de mécanismes juridiques et institutionnels visant à protéger les droits des anciens opposants aux symboles de leur identité culturelle n'était qu'un premier pas vers la réconciliation au Kosovo. Mais même ce premier pas a exigé un immense effort de la part des dirigeants des communautés et des acteurs internationaux contribuant au renforcement de la paix. En effet, la mise en application a été retardée pendant des années à cause d'un manque de soutien politique et de ressources humaines et financière insuffisantes. Il a fallu une vaste mobilisation internationale pour que l'église orthodoxe serbe participe au processus. La protection du patrimoine culturel n'était pas un thème très « vendeur ».

Pourtant, les mécanismes mis en place par la communauté internationale ont permis de lancer un certain nombre d'initiatives positives. Il est important de noter qu'elles ont dépassé le cadre de la simple protection des sites physiques et permis d'amorcer un processus de dialogue et de réconciliation.

Le Conseil chargé de la mise en œuvre et du suivi a commencé à se réunir à intervalles réguliers au début 2013. Peu après, des membres de l'église orthodoxe serbe ont participé de plus en plus fréquemment à des réunions à l'échelon local avec des représentants des administrations locales et centrales. Les dirigeants de toutes les confessions religieuses au Kosovo ont entamé un processus de dialogue interethnique parrainé par l'OSCE en vue de défendre collectivement la protection de la liberté religieuse.

Les communes redoublent d'efforts pour que la loi applicable dans les zones protégées soit respectée, tandis que les maires albanais du Kosovo et les autorités locales s'efforcent d'interagir le plus fréquemment possible avec les communautés orthodoxes serbes dans leurs circonscriptions. Le fait que des responsables albanais du Kosovo – des maires, des ministres, voire le Président – se rendent de plus en plus souvent sur des lieux de culte orthodoxes serbes et participent aux fêtes religieuses qui s'y déroulent est une étape importante dans l'établissement d'une relation constructive entre les communautés.

Un autre grand progrès a été accompli lorsque la police du Kosovo a créé une unité spéciale formée à la protection des sites les plus vulnérables et a repris presque toutes les responsabilités en matière de sécurité qui incombait à la communauté internationale.

Malheureusement, tout n'a pas été positif. Les actes de vandalisme et de profanation des églises, des cimetières et des monastères orthodoxes serbes ont une incidence profonde sur la façon dont la communauté serbe du Kosovo perçoit sa sécurité. Cette violence est commise par une minorité de la communauté albanaise du Kosovo, mais une grande majorité attestera que cette communauté n'a jamais reçu d'excuses, ou obtenu de réparations, pour la destruction des sites albanais du Kosovo qui a eu lieu pendant le conflit. Quelles qu'en soient les raisons, la communauté serbe du Kosovo ne pourra pas envisager d'avenir stable tant qu'elle ne pourra pas vivre et exprimer sans crainte son identité culturelle. Des incidents comme la profanation de cimetières orthodoxes en représailles à la démolition d'un monument albanais dans le sud de la Serbie, des graffitis menaçants peints à la bombe aérosol sur les murs et les portes de monastères orthodoxes serbes ou des pierres lancées sur les pèlerins orthodoxes serbes qui visitent des sites religieux montrent clairement la fragilité d'un rapprochement entre les communautés et la rapidité avec laquelle le patrimoine culturel peut encore devenir la cible de crimes haineux. Les propriétaires fonciers qui font face à une situation économique difficile comprennent souvent mal les restrictions de leurs droits de propriété à l'intérieur des zones protégées.

Même après plus de quinze ans d'engagement international, il reste beaucoup à faire pour assurer la protection à long terme du patrimoine culturel et renforcer l'efficacité des mesures de protection des identités culturelles au Kosovo. Il reste notamment à transformer les « symboles » des différentes identités en piliers pour construire des passerelles entre des communautés divisées.

Le rôle de l'OSCE

La Mission de l'OSCE au Kosovo, qui a été créée en 1999 dans le cadre du « pilier III » de la MINUK, a eu pour mandat principal de mettre en place, après le conflit, des institutions démocratiques, des organismes garants de l'État de droit ainsi que des mécanismes de protection des droits de l'homme. Aujourd'hui, son mandat prévoit d'inclure de plus en plus d'initiatives en matière de protection du patrimoine religieux et culturel dans ses programmes. « La religion étant une partie importante de l'identité ethnique, beaucoup de ces sites du patrimoine religieux ont été détruits ou endommagés pendant et après le conflit, même si celui qui a éclaté au Kosovo n'était pas de nature religieuse mais ethnique. Pour la même raison, la reconstruction et la protection de ces sites sont un élément important de la réconciliation et de l'instauration d'une paix durable », a déclaré le chef de la Mission, l'Ambassadeur Jean Claude Schlumberger.

La Mission de l'OSCE, qui s'appuie sur une équipe d'experts qui réside à son siège à Prishtinë/Pristina et dans ses bureaux de terrain au Kosovo, suit l'évolution de la situation concernant les sites du patrimoine culturel et utilise les renseignements recueillis pour appuyer l'action du Conseil chargé de la mise en œuvre et du suivi. Elle contribue par ailleurs aux efforts de médiation entre les dirigeants des communautés religieuses et politiques, favorise le dialogue et offre une plateforme neutre pour régler les problèmes à l'échelon local et central.

La Mission encourage particulièrement les femmes à participer au dialogue interreligieux et à la protection du patrimoine religieux et culturel. Cette participation représente non seulement de précieuses opportunités d'emploi mais elle est également nécessaire pour consolider efficacement la paix. Les femmes qui ont perdu des proches pendant le conflit ou qui ont elles-mêmes été victimes de violence sont un élément essentiel de tout processus de paix.

La Mission s'intéresse également au rôle important que les jeunes peuvent jouer dans l'instauration d'un climat de confiance et de tolérance entre des communautés multiculturelles. Grâce à des concours artistiques comme le concours de photographie de 2015, elle réunit des étudiants de différentes communautés pour renforcer le sentiment d'appropriation d'un patrimoine commun et déconstruire les stéréotypes courants concernant « les autres ». Elle complète ainsi les projets éducatifs du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et d'ONG locales telles que « Patrimoine culturel sans frontières ». Les étudiants qui participent à des visites de sites du patrimoine culturel et religieux sont souvent mis en contact pour la première fois avec la culture d'autres groupes ethniques qui se trouvent dans leur voisinage immédiat. Enfin, le fait encourageant que des enfants de toutes les

communautés visitent des sites du patrimoine culturel et religieux dans l'ensemble du Kosovo – et que ces initiatives sont appuyées par leurs parents – est le signe que les murs commencent à s'effriter.

Des efforts qui valent la peine

L'expérience du Kosovo montre que la protection du patrimoine culturel est un élément indispensable du processus de consolidation de la paix après un conflit identitaire, et pas uniquement parce que des symboles culturels ont été une cible pendant le conflit. Se servir activement de la protection du patrimoine culturel pour rapprocher les différentes communautés ethniques et religieuses est une condition indispensable à l'instauration d'une paix durable dans une société dont les membres attachent une importance cruciale aux éléments de leur identité culturelle.

Les mécanismes de protection qui donnent une importance égale au patrimoine culturel et religieux de toutes les communautés sont susceptibles de bénéficier d'un large soutien public et donc d'être les plus efficaces. Si les règles encadrant les zones protégées au Kosovo étaient également appliquées à un plus grand nombre de sites non orthodoxes plus, les propriétaires fonciers auraient beaucoup plus de mal à accuser une communauté en particulier de les traiter de façon inéquitable et d'entraver leur développement socio-économique.

La gestion du patrimoine culturel devrait dépasser le cadre de la simple conservation. En effet, elle contribue au développement économique local, non seulement en stimulant le tourisme, mais aussi en créant des possibilités d'emploi dans la restauration, la conservation, la gestion et la promotion des sites patrimoniaux. Si les membres de toutes les communautés participent à ce processus et en bénéficient directement, ils se rendront probablement compte peu à peu de la valeur du patrimoine culturel, quelle que soit leur appartenance religieuse ou ethnique. Une gestion intelligente du patrimoine culturel doit également cibler les jeunes, qui en sont les futurs gardiens.

À long terme, le patrimoine culturel peut même contribuer au développement d'une identité commune du Kosovo qui ne tienne pas compte de l'appartenance religieuse ou ethnique. Dans ce domaine, la communauté internationale a une certaine responsabilité et un certain pouvoir de persuasion. Pour que l'impact produit sur le grand public soit positif, il faudra impérativement qu'elle reconnaisse la valeur égale et universelle du patrimoine des différentes communautés du Kosovo, par exemple en inscrivant des sites représentant le patrimoine culturel de toutes les communautés sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance internationale pourrait incontestablement aider les communautés à être fières du patrimoine culturel du Kosovo et à finir par oublier à qui il appartient.

Päivi Nikander est chef adjoint de la Mission de l'OSCE au Kosovo. Valerie Zirl a été conseillère politique auprès du chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo pendant plus de cinq ans.

Pour en savoir plus :

Le rapport de l'OSCE de 2014 *Challenges in the Protection of Immovable Tangible Cultural Heritage in Kosovo* est disponible à l'adresse suivante: www.osce.org/kosovo/117276?download=true (en albanais, anglais et serbe)



Photo : OSCE/HCMN

Les 20 ans des Recommandations de La Haye concernant les droits des minorités nationales à l'éducation

L'éducation est l'espace à l'intérieur duquel les identités sont négociées

Lorsque Max van der Stoep, premier Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, a pris la décision de synthétiser quatre années de diplomatie en coulisse en une série de recommandations aux États participants, il a choisi de se concentrer sur le thème de l'éducation.

Les *Recommandations de La Haye concernant les droits des minorités nationales à l'éducation*, bref document de quatre pages plus une introduction et une note explicative, tentent, pour reprendre les termes employés, « de clarifier, dans un langage relativement simple, le contenu des droits des minorités à l'éducation généralement applicables aux situations dans lesquelles le HCMN est impliqué. » Elles peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : www.osce.org/hcmm/32180

Les nombreux différends entre minorités et pouvoirs centraux en Europe orientale figuraient au centre des préoccupations de M. Van der Stoep dans les années 1990. Lorsque l'actuelle Haute-Commissaire, Astrid Thors, a ouvert une réunion d'experts organisée par ses soins en avril dernier pour célébrer le 20e anniversaire des *Recommandations de La Haye*, elle a fait allusion à la crise des réfugiés et à la recrudescence du nationalisme et de la xénophobie en Europe. « Quelle est la signification de ce document pour nous aujourd'hui ? » a-t-elle demandé. Voici quelques-unes des réponses apportées par les participants.

Astrid Thors Des conseils clairs et concrets

« Dans les *Recommandations de La Haye*, Max van der Stoel a fourni aux États participants des conseils clairs et pratiques pour organiser l'éducation à l'intention des minorités nationales. Il a expliqué comment cela pouvait se faire et, bien avant beaucoup d'autres, il a souligné la nécessité d'une décentralisation, afin que les écoles, les parents et la communauté pédagogique aient véritablement leur mot à dire dans l'éducation des minorités. L'éducation est, par de nombreux aspects, l'espace à l'intérieur duquel sont négociées les questions d'égalité, d'identité nationale et la notion d'appartenance à une nation.

M. Van der Stoel a aussi rappelé la nécessité de parvenir à un équilibre entre intégration et enseignement dans la langue maternelle en soulignant que les jeunes devaient bénéficier d'une éducation préscolaire et acquérir des bases de vocabulaire plus théorique dans leur langue maternelle avant de passer à d'autres langues. Si cela ne se fait pas, il y aura un recul de la culture des minorités.

Les *Recommandations de La Haye* traitent principalement de la langue d'enseignement. Aujourd'hui, lorsque nous travaillons dans le domaine de l'éducation, nous sommes également confrontés à des questions telles que l'optimisation des écoles et la garantie d'un enseignement

de qualité pour tous les enfants. Nous voyons les différents vécus historiques des différents groupes et à quel point il est difficile de les concilier. Il s'agit autant d'une question de tolérance que de langue d'enseignement. Dans ce sens, les *Lignes directrices de Ljubljana sur l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité*, élaborées en 2012 par mon prédécesseur Knut Vollebaek, complètent utilement les *Recommandations de La Haye*.

Dans une perspective d'avenir, nous pourrions envisager d'élaborer un manuel sur la diversité dans l'enseignement. Pourquoi un manuel ? Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur la législation. Il est peut-être temps d'adopter une démarche plus méthodologique prenant en considération les nombreuses nouvelles méthodes qui ont été mises au point pour s'adapter à la diversité dans les salles de classe.

Une des problèmes que je vois est lié au fait que les différents États participants définissent l'éducation de façon assez différente. Certains parlent à présent des 'acquis de l'apprentissage', c'est-à-dire, ce que les enfants sont censés avoir appris pendant qu'ils étaient à l'école. D'autres se montrent très stricts quant au contenu exact de leurs manuels scolaires. Nous avons donc toute une série d'approches différentes, et c'est quelque chose dont il conviendrait également de tenir compte dans un manuel. »

Astrid Thors est Haute-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.



Photo : OSCE/HCMN

La Haute-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Astrid Thors, à la conférence organisée pour célébrer le 20e anniversaire des *Recommandations de La Haye concernant les droits des minorités nationales à l'éducation*, La Haye, 21 avril 2016.

Fernand de Varennes

Un document sur les droits de l'homme

« Les *Recommandations de La Haye* étaient une initiative très courageuse parce qu'elles ont affirmé que le principe « Un État, une langue » ne répondait plus de manière appropriée à la diversité linguistique en Europe. Elles constituent un document sur les droits de l'homme, des indications sur ce que des engagements en matière de droits de l'homme pourraient signifier dans le domaine de l'éducation et des langues. En tant que telles, elles sont complétées, mais pas remplacées, par les *Lignes directrices de Ljubljana*, qui portent sur l'élaboration des politiques.

Depuis, plusieurs outils interprétatifs ont été mis au point qui commencent à nous donner des indications sur ce que ces normes pourraient signifier sur le plan juridique. Ainsi, par exemple, le Comité consultatif de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, dans ses rapports par pays, tend à dire que si au moins 15 % de la population d'un territoire donné partage la même langue, cette langue devrait être utilisée, d'une manière ou d'une autre, dans le domaine de l'éducation. La Cour européenne des droits de l'homme a rappelé récemment, en application du droit à l'instruction, le droit de chacun de recevoir un enseignement dans sa langue nationale. Curieusement, c'est la première fois que cela a été stipulé clairement d'un point de vue juridique. Il y a donc une évolution, je dirais, vers la reconnaissance du fait que les droits des minorités à l'éducation sont, en réalité, une application des droits de l'homme. Cette idée est encore très récente. Nous devons être patients. Mais, assurément, le moment n'est pas encore venu de refermer les *Recommandations de La Haye*.

Ces recommandations rappellent que les premières années d'enseignement ont une importance déterminante pour le développement de l'enfant et laissé entendre que le véhicule idéal de l'enseignement aux niveaux des établissements

préscolaires et des jardins d'enfants est la langue de l'enfant. De nombreuses études d'universitaires et de l'UNESCO et même des rapports de la Banque mondiale le confirment. Les enfants qui suivent un enseignement dans leur propre langue pendant au moins six à dix ans acquièrent les mécanismes de la lecture et de l'écriture et les aptitudes d'apprentissage qui leur permettent de mieux apprendre d'autres langues. Par ailleurs, plus on permet aux minorités et aux populations autochtones de suivre un enseignement dans leur propre langue, plus longtemps elles fréquenteront l'école. Selon ces études également, si c'est raisonnablement faisable, l'enseignement dans la langue des minorités devrait se prolonger au-delà de ces premières années et englober même l'enseignement supérieur. Ainsi, contre toute attente, l'enseignement dans la langue des minorités contribue en fait à l'intégration. La question du genre intervient également : les filles faisant partie de groupes autochtones ou de communautés isolées peuvent n'avoir presque pas été exposées à la langue dominante et par conséquent retirer un avantage encore plus grand de l'enseignement dans leur langue maternelle.

Bon nombre des conflits ethniques violents dans le monde portent sur des questions linguistiques. Le conflit dans le sud de la Thaïlande avec la minorité musulmane parlant le malais, qui fait des centaines de victimes chaque année, en est un exemple. Les écoles publiques figurent parmi les cibles principales.

L'enseignement public dispensé dans la langue d'une minorité offre des débouchés et facilite l'intégration de la minorité en question. Le renier peut s'avérer dangereux en créant des formes d'exclusion et d'aliénation. »

Fernand de Varennes, expert reconnu des droits fondamentaux des minorités, est doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton (Canada) et professeur honoraire au Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud).

Sia Spiliopoulou Åkermark S'ouvrir à la diversité

« Le monde a changé au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis la publication des *Recommandations de La Haye*. Les connaissances se sont mondialisées ; la communication et l'activité économique ne connaissent plus de frontière. Je trouve que c'est formidable ; nous vivons à une époque intellectuellement stimulante. Mais nous vivons aussi dans un monde dangereux : il peut être la proie de toutes sortes d'intérêts politiques ou financiers unilatéraux. Nous voulons que nos enfants soient en mesure de s'adapter à ce nouveau monde imprévisible. Je crois que ce que le droit international peut apporter dans une telle situation – et c'est la raison pour laquelle les *Recommandations de La Haye* et les *Lignes directrices de Ljubljana* sont si précieuses – c'est de faire passer l'intérêt de l'enfant en premier.

Dans les *Recommandations de La Haye*, cette volonté était exprimée sous l'angle des droits des parents : « Les États devraient adopter des mesures pour encourager les parents à participer au système d'éducation au niveau local, ainsi qu'à faire des choix en la matière. » Je crois que c'est là, par de nombreux aspects, un point de départ des plus judicieux, car l'enfant a besoin d'un environnement sûr pour s'épanouir et prendre la place qu'il mérite à l'avenir. En même temps, notre perception a évolué ces 20 dernières années. Aujourd'hui, nous avons tendance à faire figurer les droits de l'enfant au centre de nos préoccupations, car les parents peuvent parfois avoir d'autres priorités ou être confrontés à d'autres difficultés.

Le paradigme de l'État-nation qui a été créé au XIXe siècle est de plus en plus contesté. Cela étant, en particulier en Europe, le droit général à l'éducation est une tradition bien établie sur laquelle nous devrions nous appuyer. Garantir le droit à l'éducation est la responsabilité de l'État. Celui-ci doit s'autoriser à s'ouvrir et considérer l'éducation comme quelque chose qui transcende les frontières nationales, ethniques et religieuses.

La diversité n'est pas un choix politique ; c'est une réalité. Tôt ou tard, nous devons la regarder en face. La question qui se pose est la suivante : comment s'appuyer sur les réalisations européennes positives dans le domaine de l'éducation en y ajoutant la diversité ?

Sia Spiliopoulou Åkermark est Directrice et responsable de la recherche de l'Institut pour la paix des îles Åland (Finlande).

Jan de Groof S'attaquer à l'éducation en priorité

« Max van der Stoel a fait preuve d'une grande clairvoyance quand il a choisi, dans les *Recommandations de La Haye*, de se concentrer sur l'éducation. Pour réussir la transition d'un régime non-démocratique à la démocratie, vous devez vous attaquer en priorité à la question la plus sensible et la plus difficile, en l'occurrence les écoles et l'éducation. Au sein des écoles, vous devez instaurer la diversité. Et, ensuite, vous pouvez tenter de faire vos preuves en tant que société.

Cela dit, parvenir à un consensus sur la politique scolaire est particulièrement ardu. Tous les conflits au sein de la société – qu'ils soient culturels, religieux, linguistiques ou socio-économiques – se reflètent dans l'éducation.

Dans mon pays, la Belgique, par exemple, l'État a éprouvé bien des difficultés à reconnaître les communautés flamande, française et germanophone, nos trois communautés linguistiques. Dans les années 50, une « guerre scolaire », conflit sociétal entre catholiques, francs-maçons, le nord et le sud, a éclaté. Un pacte a finalement été signé en 1958. L'État a accepté de cofinancer les écoles confessionnelles à condition qu'elles obéissent à des lois sur la qualité et l'égalité et que leurs enseignants possèdent le diplôme officiel requis. Ce n'est qu'à partir du moment où un consensus a pu être obtenu sur l'éducation qu'il s'est avéré possible de parvenir à des concessions dans d'autres domaines.

En Europe, nous sommes confrontés aujourd'hui à un énorme défi pédagogique avec l'arrivée de 200 000 enfants migrants. Que devrions-nous faire ? Premièrement, nous devons les accepter et respecter les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants en situation irrégulière. Nous devons reconnaître le rôle primordial de l'éducation pour leur avenir mais aussi pour l'avenir de la société.

Nous pourrions y voir une formidable opportunité. C'est le cas de certains pays, comme l'Allemagne. Dans l'enseignement supérieur, par exemple, le pays crée un très grand nombre de places d'étudiants. C'est la seule réaction envisageable. Se montrer réticent n'est pas une alternative.

Les États européens seront-ils en mesure de répondre aux besoins éducatifs de base des nouveaux arrivants ? La question est urgente. Nous devons investir, créer des capacités et former des enseignants. Sinon, cela suscitera des tensions et des frustrations et l'Europe échouera. Ce sera le sujet le plus sensible pour l'Europe dans les décennies à venir ».

Jan de Groof est le fondateur et président de l'Association européenne pour le droit et la politique de l'éducation (ELA). Ce professeur d'université et consultant travaillant fréquemment pour des organisations internationales a participé à plusieurs missions diplomatiques de Max van der Stoel, premier Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Questions-réponses avec Joke van der Leeuw-Roord

Comment l'enseignement de l'histoire peut-il changer le monde d'aujourd'hui ?

Dans la dernière partie des Recommandations de La Haye, consacrée à l'élaboration des programmes d'études, les États sont invités à veiller à ce que l'histoire, la culture et les traditions de leurs minorités nationales soient enseignées à l'école. C'est précisément à cette tâche que se sont attelées, dès 1992, Joke van der Leeuw-Roord et l'Association européenne des professeurs d'histoire (EUROCLIO), organisation qu'elle a créée.

Quel est l'objectif d'EUROCLIO ?

EUROCLIO réunit des personnes chargées de transmettre aux jeunes de la génération suivante leur histoire et leur héritage culturel. Nous travaillons dans de nombreux pays d'Europe et au-delà, en particulier dans ceux qui ont connu des tensions inter-ethniques ou des conflits violents récemment. Nous créons des réseaux visant à promouvoir une approche inclusive de l'histoire. Dans certains pays, nous travaillons essentiellement avec des professeurs d'histoire, dans d'autres avec des universitaires et des muséologues. En Bosnie Herzégovine, par exemple, le groupe avec lequel nous travaillons est assez hétérogène, composé pour la plupart d'historiens qui étaient des jeunes gens après la guerre, tous animés d'une volonté commune d'empêcher que les horreurs du passé ne s'inscrivent dans le présent. Il est impressionnant de voir comment ils sont parvenus à accorder leur peine personnelle à une solide démarche professionnelle.

Outre la création de réseaux, nous offrons des possibilités de développement professionnel et essayons de susciter chez les éducateurs un engagement en faveur d'un apprentissage perpétuel. Troisièmement, nous nous intéressons aux outils pédagogiques. En tant que professeurs d'histoire, nous nous demandons comment faire pour enseigner l'histoire de manière responsable, en évitant de nous appesantir trop sur certains sujets et pas assez sur d'autres, et comment faire pour rendre l'enseignement de l'histoire attractif. Notre ambition est de faire de l'histoire une discipline dont les étudiants pourront dire qu'elle leur a apporté quelque chose pour le restant de leurs jours.

Comment est née EUROCLIO ?

En 1991, le Conseil de l'Europe a organisé la première réunion pan-européenne sur l'enseignement de l'histoire

après la chute du mur de Berlin. J'y avais été envoyée par mon gouvernement en ma qualité de présidente de l'Association néerlandaise des professeurs d'histoire. Le premier soir, le directeur de l'éducation au Conseil de l'Europe, à côté duquel j'étais assise, se tourna vers moi et me dit : « Le fait est, nous travaillons avec les gouvernements depuis si longtemps déjà, depuis la fin des années 40, mais en réalité si peu a été accompli sur le terrain. Pouvez-vous essayer de mettre en place une organisation qui travaille avec ceux-là mêmes qui enseignent l'histoire ? » J'ai grandi absolument avec le spectre de la seconde guerre mondiale et de la guerre froide, et la chute du mur de Berlin a été une expérience personnelle marquante. Aussi cette demande a-t-elle réellement fait écho chez moi et je me suis dit : « OK, je vais essayer ! ». J'ai commencé aussitôt, pendant la conférence, à aller à la rencontre de gens et à leur demander s'ils représentaient une association. N'oubliez pas que c'était l'époque d'avant l'Internet, il fallait donc prendre les adresses sur des bouts de papier. Mais, curieusement, en une année, nous avons 17 organisations qui avaient répondu qu'elles étaient d'accord pour travailler ensemble.

Quels enseignements avez-vous retiré de cette coopération ?

Dès cette première année, il s'est produit un incident révélateur majeur. Au début, on ne parlait que de ces « pauvres gens venus de l'Est » et du fait que nous devions absolument les aider à bien appréhender l'histoire. Mais ensuite, nous avons commencé à nous rendre compte que nos collègues des pays de l'ancien bloc de l'Est n'étaient pas les seuls à avoir été en proie à des préjugés politiques. L'incident révélateur, c'est lorsque l'un de nos premiers membres, président d'une organisation flamande, a été interpellé par les communistes s'exclamant : « Mais vous avez eu ces grandes journées révolutionnaires en 1918 ! » et lui de répondre : « Non, ce n'est pas exact ! ». Trois

semaines plus tard, il m'appelle : « Joke, c'est tout à fait exact – et on n'en a jamais entendu parler. C'est complètement passé sous silence dans l'histoire qu'on nous enseigne ! » C'est ainsi que nous nous sommes rendus compte qu'en fait, nous fonctionnons tous dans un cadre politique donné et que l'on peut trouver un schéma de préjugés dans tous les pays, dans toutes les communautés. En travaillant ensemble, nous avons appris à reconnaître ce schéma, et notre défi a alors été d'empêcher qu'il ne soit utilisé à tort. La première composante de ce schéma est la fierté. On est fier de son histoire. Un Britannique, par exemple, vous dira qu'en Grande-Bretagne, être fier de l'histoire de son pays prime avant tout. La deuxième composante est la victimisation. Et si vous êtes un pays comme l'Estonie, c'est ce sentiment qui primera. Les deux premières composantes dépendent donc, dans une certaine mesure, de la place qu'occupe votre pays dans un contexte historique plus large. La troisième composante est : « Le tort commis envers autrui est toujours caché sous le tapis ; c'est très dur de le reconnaître. » Enfin, la dernière composante : « Tout ce qui n'est pas relié à notre propre histoire ne nous concerne pas. ». De sorte que si vous vivez aux Pays-Bas, vous ne connaissez rien de la Norvège ou de l'Afrique, sauf s'il y a eu un lien de caractère colonial.

Quels sont quelques-uns des obstacles concrets auxquels vous vous êtes heurtés ?

La complémentarité des champs de compétences pour mettre sur pied un projet est une des difficultés à laquelle nous nous sommes heurtés presque partout. Des gens valables, vous en trouvez sans difficulté, mais le problème commence avec l'équilibre hommes/femmes. Lorsque des experts se réunissent, ce ne sont généralement que des hommes or, dans l'enseignement, ce ne sont bien souvent que des femmes ! En outre, dans les pays fortement attachés à l'indépendance, comme la Géorgie, l'Ukraine, la Lettonie et l'Estonie, il n'est pas rare que le groupe ne soit pas vraiment représentatif de l'ensemble de la population. En Lettonie ou en Estonie, par exemple, une grande partie de la population est russisante, et nous voulons travailler avec ces gens-là aussi. Mais tout de suite, le problème de la langue se pose. C'est ainsi qu'à la fin des années 90, les membres d'un groupe de travail en Estonie nous ont dit qu'ils ne voulaient pas communiquer entre eux en russe. Nous avons alors décidé de prendre un anglophone au sein de la communauté russisante. Or il s'est avéré que savoir parler anglais ne fait pas nécessairement un bon professeur d'histoire. Finalement, après beaucoup de résistance d'ordre émotionnel, le groupe est parvenu à faire passer l'intérêt d'avoir des cours de qualité avant celui de communiquer dans leur langue. L'obligation de

prendre en compte les préférences des donateurs représente aussi un défi. Un grand nombre de nos projets se trouvent dans les anciens pays d'Europe de l'Est, car c'est là que le financement est disponible, même s'il y a du travail important à faire en Europe de l'Ouest également, comme on ne s'en aperçoit que trop aujourd'hui. Les donateurs ne voient pas toujours la situation dans son ensemble. De plus, les spécifications des projets exigent souvent l'inclusion d'un certain nombre de pays, même dans les cas où, selon nous, il serait probablement plus judicieux de commencer avec un projet local afin de développer les compétences dans l'enseignement de l'histoire, de la citoyenneté et du patrimoine.

Quelles sont les principales réalisations d'EUROCLIO ?

La véritable force d'Euroclio, c'est de mettre en place des organisations issues de la société civile : nous en avons à présent plus de 70 dans 55 pays. Nous avons formé des milliers de membres et nombre d'entre eux ont terminé leur carrière à des postes clés dans le système politique ou éducatif de leur pays. Qu'ils soient devenus des professeurs, des penseurs ou des historiens, ils ont acquis véritablement la capacité de s'interroger sur l'histoire, bien plus que ce qu'on leur a jamais appris à l'école ou à l'université il y a dix ou vingt ans.

L'histoire est toujours une question de perspective. En particulier dans les Balkans, les frontières tracées par les nationalistes se recoupent beaucoup. Il y a toujours un moment dans l'histoire où vous pouvez tracer une ligne et dire : « C'est tout à nous ». Nous essayons de faire réfléchir les gens là-dessus. Mais ce n'est pas seulement les Balkans. On les dépeint toujours comme les méchants. La perception qu'ont les Allemands, les Belges ou les Néerlandais de leurs frontières s'est aussi modifiée, simplement pas au même moment dans l'histoire. Il est capital pour nous en Europe de l'Ouest de ne pas nous profiler comme les pays civilisés qui apprivoisent les contrées sauvages – c'est trop primitif de penser de la sorte.

Beaucoup de la recherche que nous devons mener pour être capable de voir les choses du point de vue de l'autre reste encore à faire. Je dis toujours aux historiens : « Cherchez des domaines de recherche qui soient importants même s'ils ne sont peut-être pas si à la mode ! ». Nous avons réellement besoin de travailler sur des faits solides. L'histoire est une question d'interprétation, encore faut-il qu'elle s'appuie sur des faits.

Joke van der Leeuw-Roord, experte renommée en éducation, méthodologie innovante et histoire transnationale, est la fondatrice et conseillère spéciale de l'Association européenne des professeurs d'Histoire (EUROCLIO).

European Association of History Educators 

<http://euroclio.eu>



Photo: ESRI

La Mission en Serbie

Inclusion des Roms dans le domaine de l'éducation

Le soutien et la continuité dans l'éducation des enfants roms sont indispensables pour l'intégration de la minorité nationale rom en Serbie. Le pourcentage de Roms ayant achevé leur scolarité primaire est passé de 29 % en 2002 à 33 % en 2011. Par contraste, seuls 11 % avaient terminé leur scolarité secondaire en 2011. Les raisons d'abandon des études secondaires ne sont pas les mêmes pour les filles que pour les garçons. Pour les filles roms, le mariage précoce, les difficultés économiques et les pressions exercées par leur communauté sont quelques-unes des principales raisons qui les incitent à quitter l'école. Quant aux garçons, ils ont tendance à arrêter l'école pour se consacrer à plein temps à gagner leur vie.

Valjevo, dans l'ouest de la Serbie, est l'une des villes qui a enregistré des progrès dans l'éducation des Roms, grâce à un projet en cours d'une valeur de 4,8 millions d'euros financé par l'Union européenne, European Support for Roma Inclusion (ESRI), même si les deux plus grands problèmes auxquels la communauté rom est confrontée, à savoir l'emploi et le logement, subsistent. Ce projet a débuté en janvier 2016 lors de la présentation des travaux des équipes mobiles mixtes, qui font partie du projet. Les équipes se composent de coordonnateurs municipaux des questions concernant les Roms, d'assistants pédagogiques, de médiateurs de santé et de représentants des centres d'action sociale et du service national de l'emploi. Valjevo est l'une des 20 villes et municipalités pilotes dont les maires ont signé en février 2014 un mémorandum d'accord pour les soutenir.

La composition des équipes mobiles illustre l'approche globale et à composantes multiples suivie par l'ESRI. Sous le slogan « Nous sommes ici ensemble », le projet est exécuté par la Mission de l'OSCE en Serbie en coordination avec le Bureau serbe des droits de l'homme et des minorités. Il porte sur les aspects les plus persistants de l'exclusion des Roms, allant d'un accès insuffisant aux droits les plus fondamentaux, tels que des soins de santé, une éducation et des avantages sociaux appropriés, aux difficultés d'accès au marché du travail.

Pour la Mission de l'OSCE, les travaux effectués dans le cadre d'ESRI s'inscrivent dans le prolongement de dix années d'action en faveur de l'intégration des Roms, notamment au travers de la formation des assistants pédagogiques et des médiateurs de santé, ainsi que du soutien à la coordination des services municipaux. Un des problèmes persistants auxquels la Mission a été confrontée a été celui de l'amélioration de la coordination entre les différentes institutions responsables de ces programmes. Lloyd Tudyk, responsable du projet ESRI à la Mission de l'OSCE, explique que « lors du démarrage de ce projet de grande ampleur, la plupart des interventions en faveur de l'inclusion des Roms en Serbie concernaient une ou deux questions et se concentraient soit sur l'accès à l'éducation, soit sur le chômage. Nous nous sommes rendu compte au cours de ces deux dernières années que l'approche globale donnait de bons résultats. »

Petar Antic, conseiller de la Mission de l'OSCE auprès des équipes mobiles, note que les résultats obtenus à Valjevo sont appréciables : « la coopération interinstitutions est désormais nettement meilleure, surtout entre le centre d'action sociale, le service national de l'emploi, les écoles, les services sanitaires et la municipalité. » Encourager l'inscription des Roms dans les écoles est un élément essentiel de l'action des équipes mobiles. Grâce aux efforts déployés par ces dernières, plus de 1 200 enfants roms ont été inscrits dans l'enseignement préscolaire.

Le coordonnateur des questions concernant les Roms de Valjevo, Dejan Marinković, fait observer que si les Roms étaient mieux éduqués, les employeurs seraient peut-être plus enclins à leur donner une chance, ce qui résoudrait le problème du logement et beaucoup d'autres problèmes. «

Une des composantes du projet ESRI porte spécialement sur la prévention du décrochage des élèves roms du secondaire. Pendant deux années scolaires, grâce à ce programme, 667 élèves dont les notes étaient médiocres et qui risquaient de ce fait de quitter l'école rapidement ont pu bénéficier de bourses. Le programme a été mis en œuvre par le Ministère de l'éducation, des sciences et du développement technique avec le concours de la Mission de l'OSCE et du Fonds pour l'éducation des Roms.

Cent-quatre-vingt-onze assistants pédagogiques et 194 mentors ont apporté une contribution importante au renforcement de la participation des Roms au processus éducatif. Les assistants pédagogiques, qui ont obtenu des qualifications dans le cadre du projet, ont travaillé avec des enfants roms et non-roms essentiellement sur des questions didactiques. Les mentors, qui ont aussi été formés dans le cadre du projet, ont facilité la socialisation des élèves bénéficiaires de bourses et les ont aidés à résoudre des problèmes personnels et familiaux. « Le but est d'assurer la continuité et un enseignement de qualité pour ces enfants socialement vulnérables, de leur enseigner le respect de la diversité, de développer les valeurs culturelles et de promouvoir l'identité culturelle », déclare l'assistante pédagogique Vojke Zorica Jovanovic.

Le programme de prévention du décrochage scolaire, qui a pris fin en juin 2016, sera repris par le Ministère de l'éducation avec un soutien financier de l'UE. Les équipes mobiles poursuivront leurs activités ; en fait, il est prévu d'étendre le réseau.

Investir dans l'enseignement secondaire, c'est donner aux enfants pauvres et exclus des chances égales pour démarrer dans la vie. L'accès à l'éducation est non seulement un droit fondamental, mais l'améliorer est aussi une saine décision économique qui accroît la productivité du travail sur le long terme et contribue à rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté dont sont victimes les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables d'Europe. La promotion par le projet ESRI de l'éducation inclusive, associée à son approche globale, aide à augmenter les chances de nombreux enfants roms en Serbie.

Le présent article a été élaboré par Liudmila Tsiklis, stagiaire à la Section de la communication et des relations avec les médias du Secrétariat de l'OSCE, en s'appuyant sur des informations fournies par Lloyd Tudyk, responsable du projet ESRI à la Mission de l'OSCE en Serbie.

L'Académie de l'OSCE à Bichkek

Bermet Sarlykova et Pal Dunay

L'OSCE dispose d'un projet pédagogique unique en Asie centrale : l'Académie de Bichkek. Celle-ci a été créée en 2002 à l'initiative du Kirghizistan pour promouvoir la coopération régionale dans une partie de la région de l'OSCE où échanges et rivalités continuent d'être monnaie courante. Au fil des ans, le champ d'activité de l'Académie s'est peu à peu étendu en fonction des besoins. Deux programmes de master (MA), l'un traitant de politique et sécurité et l'autre de gouvernance et développement économiques, sont complétés à la fois par des cours plus concis spécialement conçus pour les professionnels et par des colloques avec des politiciens, des diplomates et des experts.

L'année écoulée a été particulièrement chargée, les fondements de l'Académie ayant dû être renouvelés. Le mémorandum d'accord qui a officialisé la création de l'Académie en 2004 a été remanié pour intégrer les nouvelles activités, puis signé par le Président en exercice de l'OSCE, le Ministre allemand des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier, et son homologue kirghize, Erlan Abdyldaev, le 31 mars 2016.

La charte de l'Académie, adoptée par le Conseil d'administration, a été approuvée par le Ministère de la justice de la République kirghize, et un nouveau certificat d'enregistrement officiel en tant qu'entité juridique a été délivré. Les deux programmes de master ont reçu chacun un nouvel agrément et l'accréditation par le Ministère de l'éducation et des sciences, garantissant ainsi pour plusieurs années l'avenir de l'Académie de l'OSCE. Le Kirghizistan soutient l'Académie de diverses manières, entre autres en lui assurant la gratuité des locaux.

Nombre record de demandes d'inscription

Pour l'année universitaire 2016/2017, l'Académie de l'OSCE a reçu 1 194 candidatures d'étudiants potentiels, nombre encore jamais atteint. Trente-deux étudiants (16 femmes) ont été acceptés dans le programme politique et sécurité et 25 (9 femmes) dans le programme gouvernance et développement économiques.

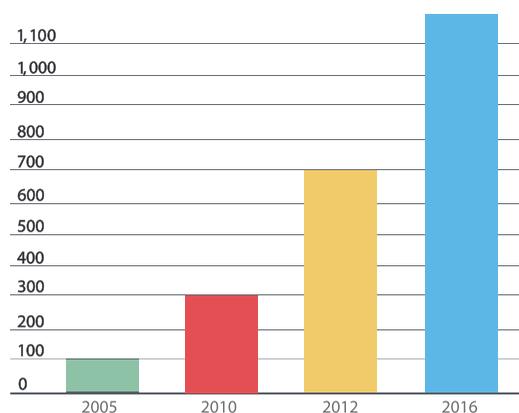
La plupart des étudiants viennent d'Asie centrale. Depuis 2009, il en vient d'Afghanistan, pays partenaire de l'OSCE pour la coopération, et dernièrement aussi de Mongolie, l'État participant le plus récent de l'OSCE. Au début de 2016, l'Académie de l'OSCE comptait 331 diplômés, soit 185 femmes (dont sept Afghanes) et 146 hommes. Il arrive régulièrement que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à suivre les cours de l'Académie. C'est là un fait tout à fait remarquable dans une région où les femmes se donnent énormément de mal pour réaliser leurs objectifs, dans des conditions qui sont souvent loin d'être favorables.

Conférences et recherche

L'Académie de l'OSCE accueille une conférence annuelle sur la sécurité, laquelle à ce jour s'est tenue sept fois. Des experts régionaux et extra-régionaux mènent des discussions franches sur les questions de sécurité régionale conformément aux règles de Chatham House. En 2014, l'Académie a aussi accueilli une conférence à caractère didactique. Certains articles seront bientôt publiés dans la revue scientifique *Central Asian Survey*. Une autre conférence, intitulée *Post-Communism 25+ in Central Asia*, est prévue pour le 6 octobre 2016 à Issyk Koul, au Kirghizistan.

L'Académie de l'OSCE encourage la recherche chez les jeunes experts, y compris parmi ses diplômés. Depuis 2014 les Central Asian Policy Briefs sont publiées sur une base mensuelle. La plupart des auteurs sont de jeunes experts d'Asie centrale travaillant dans leur région.

Nombre de candidatures 2005–2016



Opportunités

L'Académie de l'OSCE propose à ses diplômés des stages et des bourses divers. Dans le cadre du programme Junior Public Officers, créé en 2010, les étudiants qui ont obtenu leur diplôme de master en politique et sécurité peuvent faire un stage dans les ministères des affaires étrangères au Kirghizistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Afghanistan. Depuis 2016, les Kirghizes ayant obtenu un diplôme de master en gouvernance et développement économiques peuvent faire un stage dans l'organisme de promotion des investissements, qui dépend du Ministère de l'économie.

Pour en savoir plus :

Se rendre sur le site web de l'Académie de l'OSCE : osce-academy.net

Les Central Asia Policy Briefs sont disponibles à l'adresse suivante osce-academy.net/en/research/policy-briefs/

L'Académie de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont signé le 10 août 2016 un mémorandum d'accord en vertu duquel un diplômé par an bénéficiera d'une bourse de recherche de six mois au Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague. Les diplômés peuvent aussi, entre autres opportunités, bénéficier de bourses d'études au Centre de politique de sécurité à Genève et de bourses de recherche à l'Institut norvégien des affaires internationales.

Les anciens de l'Académie

Il ressort de l'enquête annuelle menée auprès des anciens de l'Académie et d'autres sources d'informations que 71 % des anciens de l'Académie de l'OSCE vivent et travaillent en Asie centrale et en Afghanistan ; 82 % sont fonctionnaires, 22 % occupant des postes supérieurs. Les anciens de l'Académie sont nombreux à avoir choisi pour leur carrière les organisations internationales, suivies du secteur privé, de l'éducation et de la recherche, du secteur public et des organisations à but non lucratif.

Finances

Le budget annuel de l'Académie de l'OSCE, moins d'un million d'euros, est alloué et dépensé avec la plus grande rigueur. Pratiquement 20 % proviennent du budget unifié de l'OSCE, ce qui témoigne de l'engagement soutenu des 57 États participants.

Bermet Sarlykova est Coordinatrice des communications et Pal Dunay est Directeur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek.

VOTRE AVIS

Importance de la dimension économique

Dans le numéro 2/2015 de *Communauté de sécurité*, l'analyse de Kurt P. Tudyka intitulée « Qu'advient-il de la deuxième dimension? » m'a beaucoup intéressé. À partir de mon expérience de diplomate ayant pris une part active à la préparation et au suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), j'aimerais aborder deux questions évoquées par l'auteur : premièrement, la diversification de la deuxième « corbeille » de l'*Acte final de Helsinki*, qui peut paraître surprenante si l'on se place dans notre perspective d'aujourd'hui et, deuxièmement, les activités menées actuellement par un grand nombre d'institutions et de groupes dans la sphère économique qui font que, d'après Tudyka, le rôle de l'OSCE dans les domaines économique et environnemental n'est pas clair.

Ce n'est pas du tout un hasard si les questions économiques ont été exposées de manière si diversifiée dans l'*Acte final de Helsinki*. Cela s'explique essentiellement par le fait que ce sont des États participants plus petits, notamment les pays neutres et non-alignés (NNA), qui ont contribué largement au contenu de la deuxième « corbeille ». De concert avec les délégations du Pacte de Varsovie, ils ont contribué à faire passer le principe de coopération et à l'inclure dans les dix principes régissant les relations mutuelles des États participants – ce qui est déterminant pour assurer une bonne coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement. Apaiser les tensions était un souci primordial.

Cela a été encore plus frappant à la réunion de suivi qui s'est tenue à Vienne entre 1986 et 1989, où j'ai été chargé de faire avancer la proposition tchèque d'organisation d'un Forum économique pan-européen et où un vaste programme de coopération économique et environnementale a été adopté. Je suis heureux que ces propositions que nous avons faites ne se soient pas restées lettre morte. Le Forum économique et environnemental demeure inscrit régulièrement, encore aujourd'hui, à l'ordre du jour de l'OSCE.

À cette époque, on espérait vraiment que la coopération économique allait progresser, en particulier dans notre partie de l'Europe. Mais après les changements politiques majeurs qui ont eu lieu en Europe centrale et orientale, le rôle de modérateurs que pouvaient jouer les pays neutres n'a plus eu de sens. Des groupes de défense et diverses institutions, actifs dans le domaine économique, ont volé la vedette à l'OSCE, qui s'est engagée néanmoins dans un certain nombre d'activités novatrices.

On a commencé peu à peu à perdre de vue le principe du consensus, et le pouvoir – militaire, financier, aussi bien qu'économique – semble avoir pris le dessus. On dirait que l'Europe d'aujourd'hui est malheureusement retournée à une autre forme de guerre froide.

Je ne veux pas discuter des causes de cette situation. Je me suis toujours efforcé de chercher des solutions positives et des possibilités pour la CSCE/l'OSCE d'aller de l'avant. La dimension économique du processus de la CSCE a permis dans une large mesure de développer le principe de coopération pan-européenne. Elle a toujours eu un impact direct sur d'autres domaines, la sécurité militaire aussi bien que les droits de l'homme. C'est pourquoi elle devrait jouer un rôle positif aujourd'hui encore.

Au lieu de cela, dans une autre instance, il a été décidé d'adopter des sanctions économiques. C'est le monde des entreprises des pays les plus petits qui en pâtit le plus. Ces derniers devraient mettre à profit le cadre de l'OSCE et faire pression sur les décideurs pour lever ces sanctions.

Jiří Opršal, République tchèque

Tous les pays ont un vrai rôle à jouer

Depuis un certain temps, on est témoin en Europe et au-delà d'un scénario plutôt triste. Il n'a été élaboré aucun véritable concept d'intégration des pays post communistes – tous sans exception – dans l'ordre international. De toute évidence, les pays qui ont par le passé joué un rôle prépondérant n'accepteront pas de bon gré d'y renoncer totalement. Pour appréhender cela, nul besoin d'une stratégie militaire, la psychologie suffit. Or, dans la mesure où le rôle du militaire n'est pas de créer mais de prévenir les conflits, tout stratège militaire devrait aussi être un psychologue.

À ce jour, le seul succès qui ait été obtenu dans la gestion de ces affaires complexes est revenu, il y a de nombreuses années, à un général polonais qui était Ministre des affaires étrangères, Adam Rapacki, lorsqu'il a proposé la tenue à intervalles réguliers d'une conférence internationale, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, laquelle est devenue l'OSCE.

Il appartient à tous les États démocratiques de proposer des solutions qui indiquent aux pays d'Europe centrale et orientale un certain nombre de passerelles envisageables : comment se comporter, quelles nouvelles plates-formes constituer, quelles attentes nourrir, comment troquer leur ancien rôle pour un nouveau. Si aucune proposition formelle ne se fait jour, « l'univers » crée alors ses propres propositions, souvent chaotiques.

Agnieszka Laskosz, Wrocław, Pologne

À lire !

La Mer Noire

Dov Lynch

« Il guettait une première apparition de la mer Noire, au détour d'une vallée, à la sortie d'un tunnel. Il voulait voir sa couleur. Était-elle vraiment noire ? Dans son esprit, elle avait la forme d'un dauphin sortant de l'eau. Son père lui avait dit que c'était une mer empoisonnée. Elle plongeait deux mille mètres en profondeur mais quatre-vingt-dix pour cent de son volume ne supportaient pas la vie, suffoquée par une concentration de sulfure d'hydrogène, produit de tous les détritiques apportés par les fleuves qui la nourrissaient. Par le Danube, le Dniepr, le Dniestr. Trois fleuves aux consonnes insondables. »

Dimitris est irlandais, c'est un ancien membre de l'IRA. Son père, un héros de l'IRA. Sa mère, née à Soukhoumi, aux confins de l'Europe, a disparu depuis si longtemps qu'il s'en souvient à peine. Quand son père meurt et que la

brigade veut que justice soit faite pour son frère en exil, Dimitris sait ce qu'il a à faire. Le parcours qu'il va suivre est un voyage ténébreux, le conduisant d'une guerre qui s'enlise à une autre, larvée, presque oubliée au cœur des montagnes au-delà de la Mer noire.

Dov Lynch est un diplomate irlandais et un essayiste.

Anacharsis, 2015,
141 p. (français)

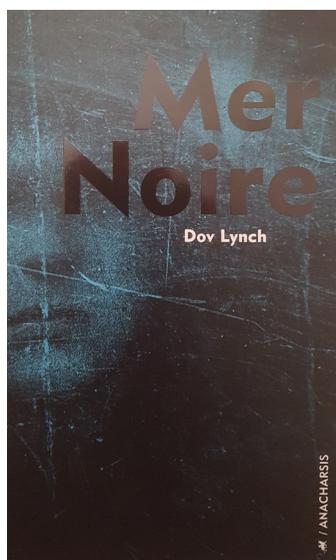


Photo: AHDR

Cérémonie de remise du prix Max van der Stoel

Tous les deux ans, le Haut-Commissaire aux minorités nationales et le Gouvernement néerlandais organisent la cérémonie de remise du prix Max van der Stoel, attribué à une personne, un groupe ou une institution pour les résultats remarquables et exceptionnels obtenus dans l'amélioration de la situation des minorités nationales dans les États participants de l'OSCE.

Cette année, l'Association pour le dialogue et la recherche en histoire (AHDR), organisation non gouvernementale chypriote, s'est vu décerner le prix Max van der Stoel 2016 pour son engagement dans l'édification d'une société multilingue et multiconfessionnelle qui célèbre la diversité et prône le respect et la compréhension mutuels. L'AHDR a été créée en 2003 par un groupe d'enseignants et de chercheurs en histoire, attachés à développer la compréhension de l'histoire et la pensée critique parmi le public et, plus particulièrement, parmi les élèves, les enseignants et la société civile.

Pour plus d'informations, consulter www.osce.org/hcnm/mvdsaward

Riace, Italie

Deux statues en bronze, intactes, datant du Ve siècle av. J.C., ont été découvertes en 1972 au large de cette petite ville de Calabre. Ayant reposé au fond de la mer depuis plus de deux millénaires, les Guerriers de Riace, c'est ainsi qu'on les appelle, ont échappé au destin réservé jadis à la plupart des bronzes antiques, être fondus pour la fabrication d'armes.

Le vieux village de Riace, perché à flanc de montagne recouvert de cactus, est depuis le début de notre millénaire au cœur d'une expérience d'hospitalité en faveur des réfugiés qui traversent la mer pour fuir les conflits qui sévissent chez eux. Depuis que le maire, Domenico Lucano, a lancé le projet en 1998, près de 450 migrants de plus de 20 nationalités ont élu domicile à Riace.



Photo: AVD

Publications récentes de l'OSCE

Protecting Electricity Networks from Natural Hazards. Publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais)

Handbook on Combating Corruption. Publié par le Secrétariat de l'OSCE en collaboration avec l'ONUDC, l'OCDE, le GRECO et autres partenaires (anglais)

Handbook on the Follow-up of Electoral Recommendations. Publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (anglais)

Conflict Sensitive Journalism – Best Practices and Recommendations. Publié par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine (anglais, russe, ukrainien)

Co-ordination & Co-operation between International Actors in support of the Host Country. Publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais)

Secretary General's Annual Evaluation Report on the Implementation of the 2004 OSCE Action Plan for the Promotion of Gender Equality- 2015. Publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais)

Annual Report of the Secretary General on Police-Related Activities in 2015. Publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais)

OSCE/ODIHR Annual Report 2015. Publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (anglais)



Organization for Security and
Co-operation in Europe